

MEMORIAL

Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 640

2 mars 2016

SOMMAIRE

Bylong S.A.	30674	Orkor Luxco 1 S.à r.l.	30693
Centuria Capital Luxembourg S.A.	30676	Orkor Luxco 2 S.à r.l.	30698
DF Engineering S.à r.l.	30685	Orkor Luxco C S.à r.l.	30682
Engineering Luxembourg S.à r.l.	30677	PB Trading Luxembourg	30699
Financière Centuria Luxembourg S.A.	30676	PEP TMT SSF Luxco 2 S.à r.l.	30710
Immobilière C.M.R. S.A.	30691	Pita S.A.	30701
JBS Meat UK Limited, Luxembourg Branch	30677	Pita S.A. SPF	30703
Lafarelle S.à r.l.	30679	Pita S.A. SPF	30701
Lynebat Luxembourg S.A.	30675	Plamed Invest S.A.	30705
Malibaro, SA SPF	30678	Planet Plus Investments S.A., SPF	30707
Maxam Holdings S.à r.l.	30703	Plantares S.A.	30708
MBERP II (Luxembourg) 27 S.à r.l.	30680	RAE Angers S. à r.l.	30718
MDC L.C. I S.à r.l.	30692	REInvest Germany S.à r.l.	30713
Metform S.A.	30683	Risk Transfer Re S.A.	30710
Mills Corporation (Finance) S.à r.l.	30689	Rivergate S.à r.l.	30713
Niam V Luxembourg S.à r.l.	30693	Rolux Rose Luxembourg G.m.b.H.	30676
Niam V Luxembourg S.à r.l.	30691	Sailux S.A.	30712
Norilsk Nickel Finance Luxembourg S.A.	30696	Sky (Bedburg) Propco S.à r.l.	30689
North Spring Holdings	30692	Square Deal S.A.	30703
North Spring Holdings	30686	Square Deal S.A.	30720
Nursing Home S.à r.l.	30698	Stonecreek Capital International Ltd.	30698

Bylong S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8009 Strassen, 19-21, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 55.282.

L'an deux mille quinze, le quatre décembre.

Par-devant Maître Alex WEBER, notaire de résidence à Bascharage.

S'est réunie

l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme "BYLONG S.A." (numéro d'identité 1996 22 09 001), avec siège social à L-8009 Strassen, 19-21, route d'Arlon, inscrite au R.C.S.L. sous le numéro B 55.282, constituée suivant acte reçu par le notaire Reginald NEUMAN, alors de résidence à Luxembourg, en date du 19 juin 1996, publié au Mémorial C, numéro 464 du 18 septembre 1996 et dont les statuts ont été modifiés suivant résolutions de l'assemblée générale ordinaire des actionnaires tenue en date du 17 décembre 2001, dont un extrait a été publié au Mémorial C, numéro 922 du 18 juin 2002 et suivant acte reçu par le notaire instrumentant en date du 9 mars 2012, publié au Mémorial C, numéro 1155 du 8 mai 2012.

L'assemblée est présidée par Monsieur Jean-Marie WEBER, employé privé, demeurant à Aix-sur-Cloie/Aubange (Belgique)

Le Président désigne comme secrétaire Madame Sandy HAMES, employée privée, demeurant à Reckange-sur-Mess.

L'assemblée désigne comme scrutateur Monsieur Albert DONDLINGER, employé privé, demeurant à Dahlem.

Le bureau ayant ainsi été constitué, le Président expose et prie le notaire instrumentant d'acter:

I.- Que l'ordre du jour est conçu comme suit:

1) Acceptation des démissions avec effet à compter de ce jour des administrateurs et du commissaire aux comptes actuellement en fonction et décharge pleine et entière.

2) Mise en liquidation de la société.

3) Nomination de deux liquidateurs et détermination de leurs pouvoirs.

4) Nomination d'un commissaire-vérificateur.

II.- Que les actionnaires présents ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent sont indiqués sur une liste de présence, laquelle, après avoir été paraphée "ne varietur" par les actionnaires présents ou représentés et les membres du bureau, restera annexée au présent acte pour être soumise en même temps aux formalités de l'enregistrement.

III.- Que la société a un capital social de trente mille neuf cent quatre-vingt-six euros soixante-neuf cents (€ 30.986,69.-), représenté par mille deux cent cinquante (1.250) actions sans désignation de valeur nominale.

IV.- Qu'il résulte de ladite liste de présence que les mille deux cent cinquante (1.250) actions de la société sont présentes ou représentées et qu'en conséquence, la présente assemblée est régulièrement constituée et peut délibérer valablement sur les points portés à l'ordre du jour.

Ces faits exposés et reconnus exacts par l'assemblée, cette dernière a pris à l'unanimité les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée décide d'accepter les démissions des sociétés «A&C MANAGEMENT SERVICES, société à responsabilité limitée» et «TAXIOMA s.à r.l.» et de Madame Ingrid HOOLANTS comme administrateurs et de Monsieur Paul JANSSENS comme commissaire aux comptes de la société, avec effet à compter de ce jour et de leur donner décharge pleine et entière pour l'exercice de leurs mandats.

Deuxième résolution

L'assemblée décide de dissoudre anticipativement la société et de la mettre en liquidation.

Troisième résolution

L'assemblée décide de nommer comme liquidateurs, avec pouvoir d'agir conjointement ou individuellement:

a) Monsieur Eddy SNELDERS, administrateur de sociétés, né à Kapellen (Belgique) le 9 avril 1959, demeurant à B-2970 Schilde, Sint Jobsteenweg, 59.

b) Monsieur Rudy SIMONS, administrateur de sociétés, né à Brasschaat (Belgique) le 10 juillet 1964, demeurant à B-2930 Brasschaat, Bredabaan, 1233/A000.

Les liquidateurs ont les pouvoirs les plus étendus pour exécuter leurs mandats et spécialement tous les pouvoirs prévus aux articles 144 et suivants de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales sans devoir recourir à l'autorisation de l'assemblée générale dans les cas où elle est requise par la loi.

Les liquidateurs peuvent, sous leur seule responsabilité, déléguer tout ou partie de leurs pouvoirs à un ou plusieurs mandataires, pour des opérations spéciales et déterminées.

Les liquidateurs sont dispensés de faire l'inventaire et peuvent s'en référer aux livres et écritures de la société.

Les liquidateurs doivent signer toutes les opérations de liquidation.

Quatrième résolution

L'assemblée décide de nommer la société à responsabilité limitée «A&C MANAGEMENT SERVICES, société à responsabilité limitée», ayant son siège social à L-8009 Strassen, 19-21, route d'Arlon, inscrite au R.C.S.L. sous le numéro B 127.330, comme commissaire-vérificateur.

Cinquième résolution

L'assemblée décide et/ou constate:

- que les actionnaires seront personnellement responsables de toute obligation ou de tout engagement de la société, même encore inconnus au jour de la clôture de la liquidation;
- qu'excepté en cas de négligence grave, les liquidateurs et le commissaire à la liquidation seront déchargés de toute responsabilité pour les actes accomplis dans le cadre de leur mission.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour et plus personne ne demandant la parole, la séance est levée.

Frais

Tous les frais et honoraires du présent acte, évalués approximativement à mille euros (€ 1.000.-), sont à charge de la société.

DONT ACTE, fait et passé à Bascharage en l'étude du notaire soussigné, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux membres du bureau, ils ont signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: J-M. WEBER, HAMES, DONDLINGER, A. WEBER.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils 1, le 10 décembre 2015. Relation: 1LAC/2015/39232. Reçu douze euros 12,00 €

Le Receveur (signé): MOLLING.

Pour expédition conforme, délivrée à la société sur demande.

Bascharage, le 17 décembre 2015.

Référence de publication: 2015204355/79.

(150229827) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 décembre 2015.

Lynebat Luxembourg S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2168 Luxembourg, 127, rue de Mühlenbach.

R.C.S. Luxembourg B 139.027.

Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires du 8 décembre 2015

Il résulte du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires tenue en date du 8 décembre 2015, que:

1. Madame Christine Lecas a démissionné de ses fonctions d'administrateur de la Société avec effet au 24 février 2014.
2. L'assemblée a décidé de ratifier la cooptation de Monsieur Alexandre Taskiran, né le 24 avril 1968 à Karaman (Turquie), résidant professionnellement au 127, rue de Mühlenbach, L-2168 Luxembourg, en tant qu'administrateur de la Société, avec effet au 24 février 2014, en remplacement de Madame Christine Lecas.
3. Madame Anne-Marie Pratiffi a démissionné de ses fonctions d'administrateur de la Société avec effet au 9 septembre 2014.
4. L'assemblée a décidé de ratifier la cooptation de Monsieur Nicolas Mille, né le 8 février 1978 à Antony (France), résidant professionnellement au 127, rue de Mühlenbach, L-2168 Luxembourg, en tant qu'administrateur de la Société avec effet au 10 septembre 2014, en remplacement de Madame Anne-Marie Pratiffi.
5. Monsieur François Georges a démissionné de ses fonctions d'administrateur et administrateur-délégué de la Société avec effet au 1^{er} juillet 2015.
6. Monsieur Nicolas Mille a démissionné de ses fonctions d'administrateur de la Société avec effet au 1^{er} juillet 2015.
7. L'assemblée a décidé de ratifier les cooptations de Messieurs Jérémy Lequeux, né le 17 juillet 1981 à Virton (Belgique), résidant professionnellement au 127, rue de Mühlenbach, L-2168 Luxembourg et de Vishal Sookloll, né le 14 juin 1975 à Goodlands (Ile Maurice), résidant professionnellement au 127, rue de Mühlenbach, L-2168 Luxembourg, en tant qu'administrateurs de la Société, avec effet au 1^{er} juillet 2015, en remplacement de Messieurs François Georges et Nicolas Mille

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Lynebat Luxembourg S.A.

Un mandataire

Référence de publication: 2015210484/29.

(150235489) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 décembre 2015.

**Centuria Capital Luxembourg S.A., Société Anonyme,
(anc. Financière Centuria Luxembourg S.A.).**

Siège social: L-3372 Leudelange, 15, rue Léon Laval.
R.C.S. Luxembourg B 144.076.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Senningerberg, le 17 décembre 2015.

Référence de publication: 2015205229/10.

(150230672) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 décembre 2015.

Rolux Rose Luxembourg G.m.b.H., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1899 Kockelscheuer, 14, allée de la Poudrerie.
R.C.S. Luxembourg B 85.178.

Im Jahre zweitausendfünfzehn, den elften Dezember.

Vor dem unterzeichneten Notar Marc LECUIT, mit Amtssitz zu Mersch.

SIND ERSCHIENEN

- Herr Nikolaus EBERTH, Geschäftsmann, wohnhaft zu D-56412 Welschneudorf, 37, Dielkopfweg,

- Herr Dieter HERPE, Geschäftsmann, wohnhaft zu D-65439 Flörsheim, 21, Goldbornstrasse,

Ordnungsgemäß vertreten durch die Gesellschaft mit beschränkter Haftung "Intaris - Salaires et Gestion Sarl", mit Gesellschaftssitz in L-7540 Rollingen, 113, rue de Luxembourg, eingetragen im Handelsregister, unter der Nummer, B 145.750,

welche Gesellschaft hier vertreten wird durch seinen Geschäftsführer, Herrn Yves SCHARLE, geschäftsansässig in L-7540 Rollingen-Mersch, 113, rue de Luxembourg,

auf Grund einer privatschriftlichen Vollmacht, ausgestellt, am 10. Dezember 2015.

Die vorerwähnte Vollmacht, nachdem sie „ne varietur“ unterzeichnet wurde, bleibt gegenwärtiger Urkunde als Anlage beigelegt, um mit derselben einregistriert zu werden.

Die Erschienenen ersuchen den amtierenden Notar zu beurkunden:

- Dass sie die einzigen und alleinigen Anteilsinhaber der luxemburgischen Gesellschaft mit beschränkter Haftung „Rolux Rose Luxembourg, G.m.b.H.“ sind, mit Gesellschaftssitz in L-6940 Niederanven, 162, rue de Trèves, eingetragen im Handels- und Gesellschaftsregister von Luxemburg unter der Nummer B. 85.178 (nachfolgend die „Gesellschaft“), gegründet gemäß Urkunde des Notars Urbain THOLL, mit Amtssitz zu Mersch, am 11. Dezember 2001, welche im Mémorial, Recueil Spécial C, Nummer 569 vom 12. April 2002 veröffentlicht wurde, zuletzt abgeändert gemäß Urkunde des amtierenden Notars, am 30. April 2014, welche im Mémorial, Recueil Spécial C, Nummer 1801 vom 10. Juli 2014 veröffentlicht wurde;

- Dass sie sich selbst als ordnungsgemäß eingeladen und über die Tagesordnung in Kenntnis gesetzt erachten;

- Dass sie folgende Beschlüsse gefasst haben:

Einzigiger Beschluss

Die Generalversammlung beschließt den Sitz der Gesellschaft nach der Gemeinde Roeser, Großherzogtum Luxemburg, 14, Allée de la Poudrerie, L-1899 Kockelscheuer, zu verlegen.

Zu Folge wird beschlossen Artikel 5, Absatz 1, erster Satz der Satzung wie hierunter abzuändern:

« **Art. 5.** Der Sitz der Gesellschaft ist in Roeser. ».

WORÜBER URKUNDE, Geschehen und aufgenommen in Beringen, am Datum wie eingangs erwähnt.

Im Anschluss an die Verlesung und die Erklärung des Inhalts der gegenständlichen Urkunde durch den unterzeichnenden Notar, wurde diese durch den Bevollmächtigten der Erschienenen und den unterzeichnenden Notar unterschrieben.

Signé: Y. SCHARLE, M. LECUIT.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils 2, le 15 décembre 2015. Relation: 2LAC/2015/28748. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): André MULLER.

POUR EXPEDITION CERTIFIEE CONFORME

Beringen, le 18 décembre 2015.

Référence de publication: 2015205917/44.

(150231116) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 décembre 2015.

Engineering Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2314 Luxembourg, 2, place de Paris.
R.C.S. Luxembourg B 198.615.

Extrait rectificatif du dépôt: N° L150228298 déposé le 16/12/2015

Il résulte des décisions de l'Associé Unique de la Société prises en date du 25 novembre 2015 que:

- Monsieur Dario BUTTITTA, actuellement gérant de la Société, est reclassé gérant de classe A avec effet au 25 novembre 2015;
- Madame Maria Cristina VETRONE, actuellement gérant de la Société, est reclassée gérant de classe A avec effet au 25 novembre 2015;
- Monsieur Francesco BONINO, né le 24 avril 1960 à Strambino, Italie, résidant professionnellement au 2, Place de Paris L-2314 Luxembourg, est nommé gérant technique détenteur de l'autorisation d'établissement et gérant de classe B avec effet au 25 novembre 2015 et ce pour une durée illimitée.

Pour mention aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 18 décembre 2015.

Engineering Luxembourg S.à r.l.

Le Mandataire

Référence de publication: 2015205348/20.

(150231567) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 décembre 2015.

JBS Meat UK Limited, Luxembourg Branch, Succursale d'une société de droit étranger.

Adresse de la succursale: L-2180 Luxembourg, 6, rue Jean Monnet.
R.C.S. Luxembourg B 202.515.

OUVERTURE D'UNE SUCCURSALE

La société JBS Meat UK Limited est une société de droit anglais (la «Société») inscrite au Registre des Sociétés du Royaume-Uni (Companies House) sous le numéro 09917620.

Par une résolution du 17 décembre 2015, reproduite ci-après par extrait, l'administrateur unique de la Société a décidé d'ouvrir une succursale à Luxembourg sous la dénomination de «JBS Meat UK Limited, Luxembourg Branch» (la «Succursale»).

L'administrateur unique de la Société est Madame Janet Susanne Burgoyne McCollum, ayant son adresse professionnelle au Kitchen Range Foods, Kingfisher Way, Huntingdon, Cambridgeshire, PE29 6FJ, Royaume-Uni.

L'administrateur unique peut représenter la Société par sa seule signature.

Date de constitution. la Succursale est constituée le 17 décembre 2015.

Siège social. le siège social de la succursale est fixé au 6, rue Jean Monnet, L-2180 Luxembourg.

Activité de la succursale: l'activité principale de la Succursale sera d'administrer et de gérer sa participation dans la société JBS Mersch S.à r.l. et plus généralement la Succursale aura des activités de prise de participation et de financement.

Gérants de la Succursale. Monsieur Jacob Mudde, né à Rotterdam (Pays-Bas), le 14 octobre 1969, résidant au 14 A, rue du Pont, L-8087 Bertrange, Grand-Duché de Luxembourg et Madame Gwenaëlle Cousin, née à Rennes (France), le 3 avril 1973, résidant au 27, rue Tony Dutreux, L-1429 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, sont nommés gérants de la Succursale.

Pouvoirs des gérants de la Succursale. les gérants de la Succursale disposeront des pouvoirs les plus étendus pour représenter la Succursale et ils seront autorisés à prendre toutes les décisions, à réaliser tous les actes et à signer tous les documents pour le compte de la Succursale qu'ils jugeront appropriés dans le cadre de la réalisation, l'accomplissement ou l'exécution des activités de la Succursale.

La Succursale sera engagée par la seule signature de tout gérant en toutes circonstances.

Année comptable. l'année comptable de la Succursale commence le lundi suivant le dernier dimanche de décembre de chaque année et se termine le dernier dimanche du mois de décembre de l'année suivante. La première année comptable de la Succursale commence le 17 décembre 2015 et s'achève le 27 décembre 2015.

L'administrateur unique de la Société décide de procéder à la création et à l'enregistrement de la succursale dans les plus brefs délais.

Référence de publication: 2015208956/34.

(150235153) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 décembre 2015.

Malibaro, SA SPF, Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.

Siège social: L-9647 Doncols, 24, Bohey.

R.C.S. Luxembourg B 134.992.

L'an deux mille quinze, le quatorzième jour du mois de décembre.

Par-devant Maître Edouard DELOSCH, notaire de résidence à Diekirch (Grand-Duché de Luxembourg).

S'est réunie

l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme MALIBARO, SA SPF, ayant son siège social à L-9647 Doncols, 24, Bohey, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, à la section B, sous le numéro 134.992 (la "Société"), constituée suivant acte reçu par Maître Anja Holtz, alors notaire de résidence à Wiltz, en date du 12 décembre 2007, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 280 du 2 février 2008. Les statuts de la Société n'ont pas encore été modifiés depuis sa constitution.

L'assemblée est présidée par Marie-Rose HARTMAN, employée, demeurant professionnellement à L-9647 Doncols, Bohey 24.

Le président désigne comme secrétaire Isabelle HAMER, employée, demeurant professionnellement à L-9647 Doncols, Bohey 24.

L'assemblée choisit comme scrutatrice Jannick CHOFFRAY, employée, demeurant professionnellement à L-9647 Doncols, Bohey 24.

Le président déclare et prie le notaire d'acter que:

I. Les actionnaires présents ou représentés et le nombre des actions qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence, signée par le président, le secrétaire, le scrutateur et le notaire instrumentant.

Cette liste et les procurations signées «ne varietur» seront annexées au présent acte afin d'être soumises avec lui aux formalités d'enregistrement.

II. Tous les actionnaires présents ou représentés ont déclaré avoir été préalablement suffisamment informés de l'ordre du jour de l'assemblée générale et ont renoncé à leurs droits à un avis de convocation y relatif, de sorte que l'assemblée générale peut se prononcer valablement sur tous les points inscrits à l'ordre du jour.

III. Il ressort de la liste de présence que toutes les cent (100) actions de la Société sont représentées à la présente assemblée de sorte que la présente assemblée est régulièrement constituée et peut valablement délibérer sur l'ordre du jour tel qu'il suit:

Ordre du jour

1. Décharge accordée aux administrateurs;
2. Dissolution de la Société et mise en liquidation de la Société;
3. Nomination de la société AYAM SERVICES S.A., comme liquidateur;
4. Détermination des pouvoirs conférés au liquidateur;
5. Divers.

Après délibération, les résolutions suivantes ont été prises à l'unanimité par les actionnaires de la Société:

Première résolution

L'Assemblée a décidé d'accorder pleine et entière décharge au Conseil d'administration et à chaque administrateur individuellement pour l'exercice de leur mandat jusqu'à la date de la présente assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la mise en liquidation de la Société

Deuxième résolution

Conformément à la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle qu'elle a été modifiée, l'assemblée générale décide la dissolution anticipée de la Société et prononce sa mise en liquidation à compter de ce jour.

Troisième résolution

Suite à la résolution qui précède, l'assemblée générale décide de nommer en qualité de liquidateur:

AYAM SERVICES S.A., une société anonyme de droit luxembourgeois, ayant son siège social à L-1470 Luxembourg, 7, Route d'Esch, immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de et à Luxembourg sous le numéro B 174.073.

Quatrième résolution

Le liquidateur a les pouvoirs les plus étendus prévus par les articles 144 à 148 bis de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle qu'elle a été modifiée.

Il peut accomplir tous les actes prévus à l'article 145 sans devoir recourir à l'autorisation des actionnaires dans les cas où elle est requise.

Il peut dispenser le conservateur des hypothèques de prendre inscription d'office; renoncer à tous droits réels, privilèges, hypothèques, 3 actions résolutoires; donner mainlevée, avec ou sans paiement de toutes inscriptions privilégiées ou hypothécaires, transcriptions, saisies, oppositions ou autres empêchements.

Le liquidateur est dispensé de l'inventaire et peut se référer aux comptes de la Société.

Il peut, sous sa responsabilité, pour des opérations spéciales ou déterminées, déléguer à un ou plusieurs mandataires telle partie de ses pouvoirs qu'il détermine et pour la durée qu'il fixera.

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Estimation des frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge en raison des présentes, s'élève approximativement au montant de mille deux cents euros (EUR 1.200,-).

DONT ACTE, fait et passé à Doncols, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux membres du Bureau, connus du notaire instrumentant par leurs noms, prénoms usuels, états et demeures, ils ont signé le présent acte avec le notaire.

Signé: M.-R. HARTMAN, I. HAMER, J. CHOFFRAY, DELOSCH.

Enregistré à Diekirch Actes Civils, le 16 décembre 2015. Relation: DAC/2015/21719. Reçu soixante-quinze (75.-) euros.

Le Receveur (signé): THOLL.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial C.

Diekirch, le 18 décembre 2015.

Référence de publication: 2015205710/75.

(150231471) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 décembre 2015.

Lafarelle S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 18.182,00.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 25C, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 176.303.

Cessions de parts sociales sous seing privé

En vertu des actes de cession de parts sociales du 20 décembre 2015,

Monsieur Sylvain GERON, né le 10 mai 1972 à Paris (F), et demeurant à F-75008 Paris, 62 rue de Monceau, propriétaire de 13.390 parts sociales de la Société, a acquis:

- 610 parts sociales de la Société auprès de Monsieur Alain GERON, né le 24 mars 1949 à la Chapelle Saint Mesmin (F) et demeurant à F-69630 Chaponost, 12 rue François Chanvillard;

- 590 parts sociales de la Société auprès de Monsieur Antoine GERON, né le 5 mai 1976 à Paris (F), et demeurant à F-78220 Viroflay, 76 rue du Général Gallieni;

- 2140 parts sociales de la Société auprès de Monsieur Aurélien GERON, né le 3 décembre 1974 à Paris (F) et demeurant à F-60580 Coye-la-forêt, 34 avenue de la Gare;

- 400 parts sociales de la Société auprès de Monsieur Denis BARRIER, né le 17 mars 1971 à Meudon la Forêt (F) et demeurant à US-94114 San Francisco, 1060 Church Street;

- 230 parts sociales de la Société auprès de Madame Emmanuelle TESSIER, née le 24 août 1974 à Le Havre (F) et demeurant à F-60580 Coye-la-forêt, 34 avenue de la Gare;

- 400 parts sociales de la Société auprès de Madame Hinda BARRIER, née le 31 décembre 1971 à Safi (MAR) et demeurant à US-94114 San Francisco, 1060 Church Street;

- 176 parts sociales de la Société auprès de Monsieur Maurice GERON, né le 20 janvier 1939 à La Chappelle Saint Mesmin (F) et demeurant à F-13008 Marseille, 35 boulevard Barral La Brasilia;

- 176 parts sociales de la Société auprès de Monsieur Pierre-Loïc RAYNAUD, né le 12 décembre 1971 à Lyon (F) et demeurant à F-75009 Paris, 31 rue Bergère;

- 70 parts sociales de la Société auprès de Monsieur Thibaut GERON, né le 27 janvier 1998 à Pierre Bénite (F) et demeurant à F-69630 Chaponost, 12 rue François Chanvillard.

Monsieur Sylvain GERON est à présent l'associé unique de la Société.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour LAFARELLE S.à r.l.

Référence de publication: 2015210491/33.

(150235429) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 décembre 2015.

MBERP II (Luxembourg) 27 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: GBP 277.805,00.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 198.538.

In the year two thousand and fifteen, on the twenty-fourth of November.

Before us, Maître Henri Hellinckx, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg

THERE APPEARED:

1. MBERP II (Luxembourg) 28 S.à r.l., a société à responsabilité limitée incorporated and existing under the laws of the Grand-Duchy of Luxembourg, having its registered office at 412F, route d'Esch, L-1030 Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies' Register under number B 198.536,

here represented by Mr. Michael Rebholz, residing in Luxembourg, by virtue of a duly given proxy, and

2. Abacus Concept Limited, a company incorporated in Hong Kong with company number 2285755 and whose registered office is located at 55/F., Bank of China Tower, 1 Garden Road, Central, Hong Kong ("Abacus"),

here represented by Mr. Torsten Sauer, residing professionally in Luxembourg, by virtue of a duly given proxy.

The said proxies, initialled ne varietur by the proxyholders of the appearing parties and the undersigned notary, shall remain annexed to this deed to be filed at the same time with the registration authorities.

Such appearing parties are all the shareholders, representing the entire share capital of MBERP II (Luxembourg) 27 S.à r.l. (hereinafter the "Company"), a société à responsabilité limitée existing under the laws of the Grand-Duchy of Luxembourg, having its registered office at 412F, route d'Esch, L-1030 Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies' Register under number B 198.538, incorporated pursuant to a deed of Maître Carlo Wersandt, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, on 8 July 2015, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations under number 2399 on 4 September 2015. The articles of association were amended for the last time pursuant to a deed of the undersigned notary dated 13 October 2015, not yet published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

The appearing parties representing the entire share capital declare having waived any notice requirement, the general meeting of shareholders is regularly constituted and may validly deliberate on all the items of the following agenda:

Agenda

1. Increase of the share capital of the Company from its current amount of two hundred seventy-two thousand nine hundred seventy-one pound sterling (GBP 272,971) represented by forty-six thousand eight hundred ninety-three (46,893) ordinary shares and two hundred and twenty-six thousand seventy-eight (226,078) preference shares having a par value of one pound sterling (GBP 1.00) each, up to two hundred seventy-seven thousand eight hundred five pound sterling (GBP 277,805) through the issuance of four thousand eight hundred and thirty-four (4,834) preference shares with a par value of one pound sterling each;

2. Subscription to and payment of the share capital increase specified in item 1. above;

3. Subsequent amendment of article 6 of the articles of association of the Company; and

4. Miscellaneous.

Having duly considered each item on the agenda, the general meeting of shareholders unanimously takes, and requires the undersigned notary to enact, the following resolutions:

First resolution

The general meeting of shareholders resolves to increase the Company's share capital by an amount of four thousand eight hundred and thirty-four pound sterling (GBP 4,834) so as to raise it from its present amount of two hundred and seventy-two thousand nine hundred and seventy-one pound sterling (GBP 272,971) up to two hundred seventy-seven thousand eight hundred five pound sterling (GBP 277,805) through the issuance of four thousand eight hundred and thirty-four (4,834) preference shares with a par value of one pound sterling (GBP 1) each.

Second resolution

Subscription - Payment

Abacus, prenamed, represented as stated above, declares to subscribe to all the four thousand eight hundred and thirty-four (4,834) new preference shares with a par value of one pound sterling (GBP 1) each and to fully pay up such shares by a contribution in cash in an aggregate amount of four thousand eight hundred and thirty-four pound sterling (GBP 4,834) which is evidenced to the notary by a certificate of blockage and which shall be entirely allocated to the nominal share capital account of the Company.

The amount of the increase of the share capital is forthwith at the free disposal of the Company, evidence of which has been given to the undersigned notary.

Third resolution

As a consequence of the preceding resolutions, the general meeting of shareholders resolves to amend the first paragraph of article 6.1 of the articles of association of the Company which shall henceforth read as follows:

“ Art. 6.

6.1. The Company's share capital is set at two hundred seventy-seven thousand eight hundred five Pound Sterling (GBP 277,805.-) represented by forty-six thousand eight hundred ninety-three (46,893) ordinary non-redeemable shares (the Ordinary Shares) and two hundred thirty thousand nine hundred twelve (230,912) redeemable convertible preference shares (the Preference Shares, and together with the Ordinary Shares, the Shares) with a par value of one Pound Sterling (GBP 1.-) each.“

Costs and Expenses

The costs, expenses, fees and charges of any kind which shall be borne by the Company as a result of this deed are estimated at EUR 2,000.-.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day specified at the beginning of this document.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the appearing parties, this deed is worded in English followed by a French translation; on the request of the same appearing parties and in case of discrepancy between the English and the French text, the English version shall prevail.

The document having been read to the proxyholders of the appearing parties, known to the notary by name, first name and residence, the said proxyholder of the appearing parties signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction en français du texte qui précède

L'an deux mille quinze, le vingt-quatre novembre.

Par-devant nous, Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

Ont comparu:

1) MBERP II (Luxembourg) 28 S.à r.l., une société à responsabilité limitée constituée et existant selon les lois du Grand-Duché de Luxembourg, immatriculée auprès du Registre du Commerce et des Sociétés sous le numéro B 198536, ayant son siège social au 412F, route d'Esch, L-1030 Luxembourg,

ici représentée par Monsieur Michael Rebholz, résidant professionnellement à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée, et

2) Abacus Concept Limited, une société constituée et existant selon les lois de Hong Kong, immatriculée sous le numéro 2285755, ayant son siège social au 55/F., Bank of China Tower, 1 Garden Road, Central, Hong Kong («Abacus»),

ici représentée par Monsieur Torsten Sauer, résidant professionnellement à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée.

Les procurations, paraphées ne varietur par les mandataires des comparantes et par le notaire instrumentant, resteront annexées au présent acte pour être soumises avec lui aux formalités d'enregistrement.

Les comparantes sont toutes les associées, représentant l'intégralité du capital social de MBERP II (Luxembourg) 27 S.à r.l. (ci-après la "Société"), une société à responsabilité limitée, ayant son siège social au 412F, route d'Esch, L-1030 Luxembourg, immatriculée auprès du registre de commerce et des sociétés de Luxembourg sous le numéro B 198538, constituée suivant acte reçu par Maître Carlo Wersandt, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg en date du 8 juillet 2015, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations au numéro 2399 en date du 4 Septembre 2015. Les statuts ont été modifiés en dernier lieu suivant acte reçu par le notaire instrumentant en date du 13 octobre 2015, non encore publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

Les comparantes représentant l'intégralité du capital social déclarent avoir renoncé à toute formalité de convocation. L'assemblée générale des associés est ainsi régulièrement constituée et peut valablement délibérer sur tous les points figurant à l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour

1. Augmentation du capital social de la Société de son montant actuel de deux cent soixante-douze mille neuf cent soixante et onze livres sterling (GBP 272.971) représenté par quarante-six mille huit cent quatre-vingt-treize (46.893) parts sociales ordinaires et deux cent vingt-six mille soixante-dix-huit (226.078) parts sociales préférentielles d'une valeur nominale de une livre sterling (GBP 1,00) chacune, jusqu'à celui deux cent soixante-dix-sept mille huit cent cinq livres sterling (GBP 277.805), par l'émission de quatre mille huit cent trente-quatre (4.834) parts sociales préférentielles d'une valeur nominale de une livre sterling chacune;

2. Souscription et paiement de l'augmentation de capital précisé au point 1, ci-dessus;

3. Modification subséquente de l'article 6 des statuts de la Société; et

4. Divers.

Après avoir dûment examiné chaque point figurant à l'ordre du jour, l'assemblée générale des associés adopte à l'unanimité, et requiert le notaire instrumentant d'acter, les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée générale des associés décide d'augmenter le capital social de la Société à concurrence d'un montant de quatre mille huit cent trente-quatre livres sterling (GBP 4.834) pour le porter de son montant actuel de deux cent soixante-douze mille neuf cent soixante et onze livres sterling (GBP 272.971) à un montant de deux cent soixante-dix-sept mille huit cent cinq livres sterling (GBP 277.805) par l'émission de quatre mille huit cent trente-quatre (4.834) parts sociales préférentielles d'une valeur nominale de une livre sterling (GBP 1) chacune.

Deuxième résolution
Souscription - Paiement

Abacus, prédésignée, représentée tel que mentionné ci-dessus, déclare souscrire l'intégralité des quatre mille huit cent trente-quatre (4.834) nouvelles parts sociales préférentielles ayant une valeur nominale de une livre sterling (GBP 1) chacune et de payer intégralement lesdites parts sociales pour un apport global en numéraire de quatre mille huit cent trente-quatre livres sterling (GBP 4.834) ainsi qu'il l'a été justifié au notaire instrumentant par un certificat de blocage et qui sera entièrement affecté au compte du capital social de la Société.

Le montant de l'augmentation de capital social est maintenant à la disposition de la Société ainsi qu'il l'a été justifié au notaire instrumentant.

Troisième résolution

En conséquence des résolutions qui précèdent, l'assemblée générale des associés décide de modifier le premier paragraphe de l'article 6.1 des statuts de la Société qui aura désormais la teneur suivante:

« Art. 6.

6.1. Le capital social de la Société est fixé à deux cent soixante-dix-sept mille huit cent cinq livres sterling (GBP 277.805) représenté par quarante-six mille huit cent quatre-vingt-treize (46.893) parts sociales ordinaires non-rachetables (les Parts Sociales Ordinaires) et deux cent trente mille neuf cent douze (230.912) parts sociales préférentielles rachetables convertibles (les Parts Sociales Préférentielles et ensemble avec les Parts Sociales Ordinaires, les Parts Sociales) ayant une valeur nominale d'une livre sterling (GBP 1,00) chacune.»

Frais et Dépenses

Le montant des frais, dépenses, honoraires et charges de toute nature qui incombe à la Société en raison de cet acte est évalué à environ EUR 2.000,-.

Dont acte, passé à Luxembourg, à la date figurant en tête des présentes.

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, déclare qu'à la demande des comparantes, le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une traduction en français; et qu'à la demande des mêmes comparantes et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fait foi.

L'acte ayant été lu aux mandataires des comparantes connues du notaire instrumentant par nom, prénom, et résidence, ledit mandataire des comparantes a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: M. REBHOLZ, T. SAUER et H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils 1, le 27 novembre 2015. Relation: 1LAC/2015/37521. Reçu soixante-quinze euros (75.- EUR).

Le Receveur (signé): P. MOLLING.

- POUR EXPEDITION CONFORME - délivrée à la société sur demande.

Luxembourg, le 18 décembre 2015.

Référence de publication: 2015205723/151.

(150231614) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 décembre 2015.

Orkor Luxco C S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 6, rue Eugène Ruppert.

R.C.S. Luxembourg B 192.689.

Les statuts coordonnés au 8 décembre 2015 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Marc Loesch

Notaire

Référence de publication: 2015205819/11.

(150230956) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 décembre 2015.

Metform S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2210 Luxembourg, 38, boulevard Napoléon I^{er}.

R.C.S. Luxembourg B 150.550.

—
DISSOLUTION

In the year two thousand and fifteen, on the tenth day of the month of December;

Before Us Me Danielle KOLBACH, notary residing in Redange/Attert (Grand Duchy of Luxembourg), undersigned;

APPEARED:

The limited company governed by the laws of Belize “Cladwick Property Ltd.”, established and having its registered office in Belize City, 35, Regent Street, Jasmine Court (Belize), registered with the Belize Companies & Corporate Affairs Registry as an International Business Company under number 73056,

here represented by Mr. Jürgen FISCHER, chartered accountant, residing professionally in L-2210 Luxembourg, 38, boulevard Napoléon I^{er}, (the “Proxy-holder”), by virtue of a proxy given under private seal; such proxy, after having been signed “ne varietur” by the Proxy-holder and the officiating notary, will remain attached to the present deed in order to be recorded with it.

Such appearing party, represented as said before, declares and requests the officiating notary to act:

1) That the public limited company (“société anonyme”) “METFORM S.A.”, established and having its registered office in L-2210 Luxembourg, 38, boulevard Napoléon I^{er}, registered with the Trade and Companies Registry of Luxembourg, section B, under number 150550, (the “Company”), has been incorporated pursuant to a deed of Me Jean SECKLER, notary residing in Junglinster (Grand Duchy of Luxembourg), on December 15, 2009, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 278 of February 9, 2010,

and whose articles of association, (the “Articles”), have not been amended since.

2) That the corporate capital is set at thirty-one thousand Euros (31,000.-EUR), divided into three hundred and ten (310) shares with a par value of one hundred Euros (100.- EUR) each, fully paid-up;

3) That the appearing party, represented as said before, has successively become the owner of all the shares of the Company (the “Sole Shareholder”);

4) That the Sole Shareholder declares to have full knowledge of the Articles and the financial standing of the Company;

5) That the Sole Shareholder of the Company declares explicitly, the winding-up of the Company and the start of the liquidation process, with effect on today's date;

6) That the Sole Shareholder appoints itself as liquidator of the Company, and acting in this capacity, it has full powers to sign, execute and deliver any acts and any documents, to make any declaration and to do anything necessary or useful so to bring into effect the purposes of this deed;

7) That the Sole Shareholder, in its capacity as liquidator of the Company, requests the notary to authenticate its declaration that all the liabilities of the Company have been paid or duly provisioned and that the liabilities in relation of the close down of the liquidation have been duly provisioned; furthermore declares the liquidator that with respect to eventual liabilities of the Company presently unknown, and that remain unpaid, it irrevocably undertakes to pay all such eventual liabilities and that as a consequence of the above all the liabilities of the Company are paid;

8) That the Sole Shareholder expressly agrees with the closing balance sheet as of December 9, 2015;

9) That the Sole Shareholder declares that it takes over all the assets of the Company, and that it will assume any existing debts of the Company pursuant to point 7);

10) That the Sole Shareholder declares formally withdraw the appointment of an auditor to the liquidation;

11) That the Sole Shareholder declares that the liquidation of the Company is closed and that any registers of the Company recording the issuance of shares or any other securities shall be cancelled;

12) That full and entire discharge is granted to the board of directors and statutory auditor for the performance of their assignment.

13) That the books and documents of the Company will be kept for a period of five years at least at the former registered office of the Company in L-2210 Luxembourg, 38, boulevard Napoléon I^{er}.

Costs

The aggregate amount of the costs, expenditures, remunerations or expenses, in any form whatsoever, which the Company incurs or for which it is liable by reason of the present deed, is evaluated at approximately one thousand Euros.

Statement

The undersigned notary, who understands and speaks English and French, states herewith that, on request of the above appearing party, the present deed is worded in English followed by a French version; on request of the same appearing party, and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will prevail.

WHEREOF, the present deed was drawn up in Luxembourg, at the date indicated at the beginning of the document.

After reading the present deed to the Proxy-holder, acting as said before, known to the notary by name, first name, civil status and residence, the said Proxy-holder has signed with Us the notary the present deed.

Suit la version en langue française du texte qui précède:

L'an deux mille quinze, le dixième jour du mois de décembre;

Pardevant Nous Maître Danielle KOLBACH, notaire de résidence à Redange-sur-Attert (Grand-Duché de Luxembourg), soussignée;

A COMPARU:

La limited company régie par les lois de Belize "Cladwick Property Ltd.", établie et ayant son siège social à Belize City, 35, Regent Street, Jasmine Court (Belize), inscrite au Belize Companies & Corporate Affairs Registry en tant qu'International Business Company sous le numéro 73056,

ici représentée par Monsieur Jürgen FISCHER, expert-comptable, demeurant professionnellement à L-2210 Luxembourg, 38, boulevard Napoléon I^{er}, (le "Mandataire"), en vertu de d'une procuration sous seing privé lui délivrée; laquelle procuration, après avoir été signée "ne varietur" par le Mandataire et la notaire soussignée, restera annexée au présent acte afin d'être enregistrée avec lui.

Laquelle partie comparante, représentée comme dit ci-avant, déclare et requiert le notaire instrumentant d'acter:

1) Que la société anonyme "METFORM S.A.", établie et ayant son siège social à L-2210 Luxembourg, 38, boulevard Napoléon I^{er}, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, section B, sous le numéro 150550, (la "Société"), a été constituée suivant acte reçu par Maître Jean SECKLER, notaire de résidence à Junglinster (Grand-Duché de Luxembourg), le 15 décembre 2009, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 278 du 9 février 2010,

et que les statuts, (les "Statuts") n'ont plus été modifiés depuis lors;

2) Que le capital social est fixé à trente et un mille Euros (31.000,- EUR), divisé en trois cent dix (310) actions avec une valeur nominale de cent Euros (100,- EUR) chacune, entièrement libérées;

3) Que la partie comparante, représentée comme dit ci-avant, est devenue successivement propriétaire de toutes les actions de la Société (l'"Actionnaire Unique");

4) Que l'Actionnaire Unique déclare avoir parfaite connaissance des Statuts et de la situation financière de la Société;

5) Que l'Actionnaire Unique prononce explicitement la dissolution de la Société et sa mise en liquidation, avec effet en date de ce jour;

6) Que l'Actionnaire Unique se désigne comme liquidateur de la Société, et agissent en cette qualité, il aura pleins pouvoirs d'établir, de signer, d'exécuter et de délivrer tous actes et documents, de faire toute déclaration et de faire tout ce qui est nécessaire ou utile pour mettre en exécution les dispositions du présent acte;

7) Que l'Actionnaire Unique, dans sa qualité de liquidateur, requiert le notaire d'acter qu'il déclare que tout le passif de la Société est réglé ou provisionné et que le passif en relation avec la clôture de la liquidation est dûment couvert; en outre il déclare que par rapport à d'éventuels passifs de la Société actuellement inconnus, et donc non payés, il assume l'obligation irrévocable de payer ce passif éventuel et qu'en conséquence de ce qui précède tout le passif de la Société est réglé;

8) Que l'Actionnaire Unique accepte expressément le bilan de clôture du 9 décembre 2015;

9) Que l'Actionnaire Unique déclare qu'il reprend tout l'actif de la Société et qu'il s'engagera à régler tout le passif de la Société indiqué au point 7);

10) Que l'Actionnaire Unique déclare formellement renoncer à la nomination d'un commissaire à la liquidation;

11) Que l'Actionnaire Unique déclare que la liquidation de la Société est clôturée et que tous les registres de la Société relatifs à l'émission d'actions ou de tous autres valeurs seront annulés;

12) Que décharge pleine et entière est donnée au conseil d'administration et au commissaire pour l'exécution de leur mandat;

13) Que les livres et documents de la Société seront conservés pendant cinq ans au moins à l'ancien siège social de la Société à L-2210 Luxembourg, 38, boulevard Napoléon I^{er}.

Frais

Le montant total des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société, ou qui sont mis à sa charge à raison du présent acte, est évalué approximativement à mille euros.

Déclaration

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais et français, déclare par les présentes, qu'à la requête de la partie comparante le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une version française; à la requête de la même partie comparante, et en cas de divergences entre le texte anglais et français, la version anglaise prévaudra.

DONT ACTE, le présent acte a été passé à Luxembourg, à la date indiquée en tête des présentes.

Après lecture du présent acte au Mandataire, agissant comme dit ci-avant, connu du notaire par nom, prénom, état civil et domicile, ledit Mandataire a signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: J. FISCHER, D. KOLBACH.

Enregistré à Diekirch A.C., le 14 décembre 2015. Relation: DAC/2015/21468. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): Jeannot THOLL.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la Société sur sa demande

Redange-sur-Attert, le 18 décembre 2015.

Référence de publication: 2015205736/118.

(150231528) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 décembre 2015.

DF Engineering S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-6488 Echternach, 2A, rue des Vergers.

R.C.S. Luxembourg B 178.287.

AUFLÖSUNG

Im Jahre zwei tausend fünfzehn.

Den fünfzehnten Dezember.

Vor dem unterzeichneten Henri BECK, Notar mit dem Amtssitze in Echternach (Grossherzogtum Luxemburg)

IST ERSCHIENEN:

Herr Dirk FRANZ, Diplomingenieur, wohnhaft in L-6488 Echternach, 2A, rue des Vergers,

hier vertreten durch Herrn Laurent WALLENBORN, Buchhalter, beruflich ansässig in L-6492 Echternach, 2, rue Thoull, aufgrund einer Vollmacht unter Privatschrift vom 27. November 2015,

welche Vollmacht, nach gehöriger "ne varietur" Paraphierung durch den Bevollmächtigten des Komparenten und dem amtierenden Notar, gegenwärtiger Urkunde als Anlage beigegeben bleibt um mit derselben einregistriert zu werden.

Welcher Komparent, vertreten wie vorerwähnt, den instrumentierenden Notar ersucht nachstehende Erklärungen und Feststellungen zu beurkunden wie folgt:

I.- Dass der Komparent der alleinige Anteilhaber der Gesellschaft mit beschränkter Haftung DF Engineering S.à r.l. ist, mit Sitz in L-6488 Echternach, 2A, rue des Vergers, eingetragen beim Handels- und Gesellschaftsregister Luxemburg unter der Nummer B 178.287 (NIN 2013 24 26 202).

II.- Dass die Gesellschaft gegründet wurde zufolge Urkunde aufgenommen durch den amtierenden Notar am 25. Juni 2013, veröffentlicht im Memorial C Recueil des Sociétés et Associations Nummer 2004 vom 19. August 2013.

III.- Dass das Gesellschaftskapital sich auf zwölf tausend fünf hundert Euro (€ 12.500) beläuft, eingeteilt in ein hundert (100) Anteile zu je ein hundert fünfundsiebenzig Euro (€ 125.-), alle zugeteilt Herrn Dirk FRANZ, vorgenannt.

IV.- Dass die Gesellschaftsanteile weder verpfändet noch durch Dritte belastet sind, noch Dritte irgendwelche Rechte darauf geltend machen können.

V.- Dass die Gesellschaft DF Engineering S.à r.l. in keinen Rechtsstreit verwickelt ist.

VI.- Dass die Gesellschaft nicht im Besitz von Immobilien und/oder Immobilienanteilen ist.

Nach den vorstehenden Bemerkungen, erklärt der Komparent, vertreten wie vorerwähnt, die Gesellschaft DF Engineering S.à r.l. aufzulösen.

Infolge dieser Auflösung erklärt der Komparent, vertreten wie vorerwähnt, handelnd soweit als notwendig als Liquidator der Gesellschaft, dass:

- alle Aktiva realisiert und alle Passiva der Gesellschaft DF Engineering S.à r.l. beglichen wurden, und dass er persönlich für sämtliche Verbindlichkeiten, sofern noch vorhanden, der aufgelösten Gesellschaft haftet sowie für die Kosten der gegenwärtigen Urkunde;

- die Liquidation der Gesellschaft somit vollendet ist und als abgeschlossen anzusehen ist;

- dem alleinigen Geschäftsführer volle und uneingeschränkte Entlastung für die Ausübung seines Mandates erteilt wird;

- die Bücher und Dokumente der aufgelösten Gesellschaft für die Dauer von fünf Jahren an folgender Adresse aufbewahrt werden: L-6488 Echternach, 2A, rue des Vergers.

WORÜBER URKUNDE, Geschehen und aufgenommen in Echternach, Am Datum wie eingangs erwähnt.

Und nach Vorlesung hat der Komparent, dem instrumentierenden Notar nach Name, gebräuchlicher Vorname, Stand und Wohnort bekannt, mit dem Notar die gegenwärtige Urkunde unterschrieben.

Gezeichnet: L. WALLENBORN, Henri BECK.

Enregistré à Grevenmacher Actes Civils, le 16 décembre 2015. Relation: GAC/2015/11124. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €

Le Receveur (signé): G. SCHLINK.

FÜR GLEICHLAUTENDE AUSFERTIGUNG, auf Begehrt erteilt, zwecks Hinterlegung beim Handels- und Gesellschaftsregister.

Echternach, den 18. Dezember 2015.

Référence de publication: 2015205328/51.

(150231515) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 décembre 2015.

North Spring Holdings, Société Anonyme.

Siège social: L-2134 Luxembourg, 58, rue Charles Martel.

R.C.S. Luxembourg B 194.530.

In the year two thousand and fifteen, on the ninth day of December;

Before Us, Me Carlo WERSANDT, notary residing in Luxembourg (Grand Duchy of Luxembourg), undersigned;

THERE APPEARED:

ALTRAPLAN LUXEMBOURG S.A., a company incorporated under the laws of the Luxembourg, having its registered office at 38, Parc d'Activités de Capellen, L-8303 Capellen (Grand Duchy of Luxembourg) and registered with the Luxembourg Trade and Companies' Register, section B, under number 55381,

here represented by Mr Christophe BRECHIGNAC, employee, with professional address at 38, Parc d'activités de Capellen, L-8308 Capellen, by virtue of a proxy given under private seal.

The said proxy, after having been signed "ne varietur" by the proxy-holder and the officiating notary, will remain annexed to the present deed for the purpose of registration.

The appearing party, represented as said before, has requested the officiating notary to record the following:

I. That it is the sole shareholder (the "Sole Shareholder") of North Spring Holdings, a Luxembourg public limited company (société anonyme) with registered office at 58, rue Charles Martel, L-2134 Luxembourg (Grand Duchy of Luxembourg), registered with the Luxembourg Trade and Companies Register, section B, under number 194530 (the "Company"), incorporated on July 14th, 1998 under the laws of the British Virgin Islands, and migrated to Luxembourg on January 6th, 2015, pursuant to a deed of Maître Marc LOESCH, notary residing in Mondorf-les-Bains (Grand Duchy of Luxembourg), published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 805 of March 24th, 2015, the articles of association (the "Articles") of which have never been amended since then.

II. That the Sole Shareholder holds all the shares in the share capital of the Company.

III. That resolutions have to be taken in relation to the following agenda:

1. Change of the currency of the share capital of the Company from Euro into United States Dollars, using the September 14th, 2015 interbank exchange rate of 1.13197 United States Dollars for 1.- Euro, so that the share capital shall henceforth be set at thirty-five thousand ninety-one United States Dollars (USD 35,091.-).

2. Exchange of all the thirty-one thousand (31,000) shares having a par value of one Euro (EUR 1.-) each, issued by the Company and held by the Sole Shareholder, for thirty-five thousand ninety-one (35,091) shares having a par value of one United States Dollar (USD 1.-) each.

3. Increase of the share capital of the Company by an amount of four thousand nine hundred nine United States Dollars (USD 4,909.-) in order to bring the share capital of the Company from its present amount of thirty-five thousand ninety-one United States Dollars (USD 35,091.-) to forty thousand United States Dollars (USD 40,000.-), by way of the creation and issue of four thousand nine hundred nine (4,909) new shares of the Company having a par value of one United States Dollar (USD 1.-) each, having the same rights and obligations as the existing shares, all subscribed and fully paid-up in cash by the Sole Shareholder.

4. Subsequent amendment of article 5 of the articles of incorporation.

IV. That the Sole Shareholder, exercising the powers devolved to the general meeting has taken, through its proxy-holder, the following resolutions:

First resolution

The Sole Shareholder resolved to change of the currency of the share capital of the Company from Euro into United States Dollars using the September 14th, 2015 interbank exchange rate of 1.13197 United States Dollars for 1 Euro, so that the share capital shall from now on be set at thirty-five thousand ninety-one United States Dollars (USD 35,091.-).

Second resolution

The Sole Shareholder resolved to exchange of all the thirty-one thousand (31,000) shares having a par value of one Euro (EUR 1.-) each, issued by the Company and held by the Sole Shareholder, for thirty-five thousand ninety-one (35,091) shares having a par value of one United States Dollar (USD 1.-) each.

Third resolution

The Sole Shareholder resolved to increase the share capital of the Company by an amount of four thousand nine hundred nine United States Dollars (USD 4,909.-) in order to bring the share capital of the Company from its present amount of thirty-five thousand ninety-one United States Dollars (USD 35,091.-) to forty thousand United States Dollars (USD 40,000.-) by way of the creation and issue of four thousand nine hundred nine (4,909) new shares of the Company having a par value of one United States Dollar (USD 1.-) each, having the same rights and obligations as the existing shares.

Subscription - Payment

Then the Sole Shareholder, represented as stated above, declared to subscribe to all the four thousand nine hundred nine (4,909) newly issued shares having a par value of one United States Dollar (USD 1.-) each, and to fully pay them up by a contribution in cash of four thousand nine hundred nine United States Dollars (USD 4,909.-).

The amount of four thousand nine hundred nine United States Dollars (USD 4,909.-) is at the free disposal of the Company, as has been proved to the undersigned notary, who expressly acknowledges it.

Fourth resolution

As a consequence of the foregoing resolutions, the Sole Shareholder decided to amend article 5 of the Articles of the Company in order to reflect the above changes, so that it shall henceforth read as follows:

“ **Art. 5. Share capital.** The Company’s subscribed share capital is fixed at forty thousand United States Dollars (USD 40,000.-), represented by forty thousand (40,000) ordinary shares in registered form, having a par value of one United States Dollar (USD 1.-) each.”

Costs

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever which have to be borne by the Company as a result of the present deed are estimated at approximately one thousand Euro (EUR 1,000.-).

Statement

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing party, the present deed is worded in English, followed by a French version. At the request of the same appearing party, in case of discrepancies between the English and the French texts, the English version will be prevailing.

WHEREOF, the present deed was drawn up in Luxembourg, at the date indicated at the beginning of the document.

After reading the present deed to the proxy-holder of the appearing party, acting as said before, known to the notary by name, first name, civil status and residence, the said proxy-holder has signed with Us, the notary, the present deed.

Suit la version française du texte qui précède:

L'an deux mille quinze, le neuf décembre;

Pardevant Nous Maître Carlo WERSANDT, notaire de résidence à Luxembourg, (Grand-Duché de Luxembourg), soussigné;

A COMPARU:

ALTRAPLAN LUXEMBOURG S.A., une société constituée selon les lois du Luxembourg, ayant son siège social au 38, Parc d'Activités de Capellen, L-8303 Capellen (Grand-Duché de Luxembourg) et immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, section B, sous le numéro 55381,

ici représentée par Monsieur Christophe BRECHIGNAC, employé, ayant son adresse professionnelle au 38, Parc d'activités de Capellen, L-8308 Capellen, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé.

Laquelle procuration restera, après avoir été signée "ne varietur" par le mandataire de la comparante et le notaire instrumentant, annexée au présent acte pour les besoins de l'enregistrement.

La comparante, représentée comme dit ci-avant, a requis le notaire instrumentant d'acter ce qui suit:

I. Qu'elle est l'associé unique (l'«Associé Unique») de North Spring Holdings, une société anonyme luxembourgeoise, avec siège social au 58, rue Charles Martel, L-2134 Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg), immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, section B, sous le numéro 194530 (la "Société"), constituée le 14 juillet 1998 aux Iles Vierges Britanniques et migrée au Luxembourg le 6 janvier 2015 suivant acte de Maître Marc LOESCH, notaire de résidence à Mondorf-les-Bains (Grand-Duché de Luxembourg), publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 805 du 24 mars 2015, dont les statuts (les "Statuts") n'ont jamais été modifiés depuis lors.

II. L'Associé Unique détient toutes les actions dans le capital social de la Société.

III. Des résolutions doivent être prises en relation avec l'ordre du jour suivant:

1. Modification de la devise du capital social de la Société de Euros en Dollars Américains en utilisant le taux de change interbancaire du 14 septembre 2015 de 1,13197 Dollars Américains pour 1,- Euro, de sorte que le capital social soit dorénavant fixé à trente-cinq mille quatre-vingt-onze Dollars Américains (USD 35.091,-).

2. Echange de toutes les trente et un mille (31.000) actions d'une valeur nominale actuelle de un Euro (EUR 1,-) chacune, émises par la Société et détenues par l'Actionnaire Unique, contre trente-cinq mille quatre-vingt-onze (35.091) actions d'une valeur nominale de un Dollar Américain (USD 1,-) chacune.

3. Augmentation du capital social de la Société à concurrence d'un montant de quatre mille neuf cent neuf Dollars Américains (USD 4.909,-) afin de porter le capital social de la Société de son montant actuel de trente-cinq mille quatre-vingt-onze Dollars Américains (USD 35.091,-) à quarante mille Dollars Américains (USD 40.000,-) par la création et l'émission de quatre mille neuf cent neuf (4.909) nouvelles actions de la Société d'une valeur nominale de un Dollar Américain (USD 1,-) chacune, ayant les mêmes droits et obligations que les actions existantes, toutes souscrites et intégralement libérées en numéraire par l'Actionnaire Unique.

4. Modification subséquente de l'article 5 des statuts.

IV. L'Associé Unique, exerçant les pouvoirs dévolus à l'assemblée générale a pris, par l'intermédiaire de son mandataire, les résolutions suivantes:

Première résolution

L'Associé Unique a décidé de changer la devise d'expression du capital social de la Société de Euros en Dollars Américains en utilisant le taux de change interbancaire du 14 septembre 2015 de 1.13197 Dollars Américains pour 1 Euro, de sorte que le capital social sera dorénavant fixé à trente-cinq mille quatre-vingt-onze Dollars Américains (USD 35.091,-).

Deuxième résolution

L'Associé Unique a décidé d'échanger toutes les trente et un mille (31.000) actions d'une valeur nominale actuelle de un Euro (EUR 1,-) chacune, émises par la Société et détenues par l'Associé Unique, contre trente-cinq mille quatre-vingt-onze (35.091) actions d'une valeur nominale de un Dollar Américain (USD 1,-) chacune.

Troisième résolution

L'Associé Unique a décidé d'augmenter le capital social de la Société d'un montant de quatre mille neuf cent neuf Dollars Américains (USD 4.909,-) afin de porter le capital social de la Société de son montant actuel de trente-cinq mille quatre-vingt-onze Dollars Américains (USD 35.091,-) à quarante mille Dollars Américains (USD 40.000,-) par la création et l'émission de quatre mille neuf cent neuf (4.909) nouvelles actions de la Société d'une valeur nominale de un Dollar Américain (USD 1,-) chacune, ayant les mêmes droits et obligations que les actions existantes.

Souscription - Libération

Alors l'Associé Unique, représenté comme indiqué ci-avant, a déclaré souscrire toutes les quatre mille neuf cent neuf (4.909) actions d'une valeur nominale de un Dollar Américain (USD 1,-) chacune nouvellement émises, et de les libérer intégralement par un apport en numéraire de quatre mille neuf cent neuf Dollars Américains (USD 4.909,-).

La somme de quatre mille neuf cent neuf Dollars Américains (USD 4.909,-) est à la libre disposition de la Société, ce qui a été prouvé au notaire instrumentant, lequel le reconnaît expressément.

Quatrième résolution

En conséquence des résolutions précédentes, l'Associé Unique a décidé de modifier l'article 5 des Statuts afin de refléter les changements susmentionnés, de sorte qu'il aura désormais la teneur suivante:

« **Art. 5. Capital Social.** Le capital social souscrit de la Société est fixé à quarante mille Dollars Américains (USD 40.000,-), représenté par quarante mille (40.000) actions ordinaires sous forme nominative d'une valeur nominale de un dollar Américain (USD 1,-) chacune.»

Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges de quelque nature que ce soit, incombant à la Société en raison du présent acte est estimé approximativement à la somme de mille euros (EUR 1.000,-).

Déclaration

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, déclare par la présente que sur demande de la comparante, le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française. A la demande de la même comparante et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise fera foi.

DONT ACTE, le présent acte a été passé à Luxembourg, à la date indiquée en tête des présentes.

Après lecture du présent acte au mandataire de la comparante, agissant comme dit ci-avant, connu du notaire par nom, prénom, état civil et domicile, ledit mandataire a signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: C. BRECHIGNAC, C. WERSANDT.

Enregistré à Luxembourg A.C. 2, le 11 décembre 2015. 2LAC/2015/28504. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €

Le Receveur (signé): André MULLER.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée;

Luxembourg, le 17 décembre 2015.

Référence de publication: 2015205783/155.

(150231006) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 décembre 2015.

Sky (Bedburg) Propco S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 2-4, rue Eugène Ruppert.

R.C.S. Luxembourg B 199.223.

Die koordinierte Satzung vom 02.12.2015 wurde beim Handels- und Gesellschaftsregister von Luxemburg hinterlegt. Zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxemburg, den 18. Dezember 2015.

Me Cosita Delvaux

Notar

Référence de publication: 2015205935/12.

(150231541) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 décembre 2015.

Mills Corporation (Finance) S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2146 Luxembourg, 74, rue de Merl.

R.C.S. Luxembourg B 93.930.

DISSOLUTION

In the year two thousand and fifteen, on the fifteenth of December

Before Us Maître Jean SECKLER, notary residing in Junglinster, (Grand-Duchy of Luxembourg), undersigned.

THERE APPEARED:

The Mills Limited Partnership, a company having its registered office at 225, West Washington Street, Indianapolis, Indiana 46204, U.S.A. (the "appearing party"),

here represented by Mr Marc LIESCH, chartered accountant, residing professionally at 74, rue de Merl, L-2146 Luxembourg, by virtue of a proxy given under private seal.

Such proxy having been signed "ne varietur" by the proxy-holder and the notary, will remain attached to the present deed in order to be recorded with it.

Such appearing party declared and requested the notary to act:

I.- That the private limited company (société à responsabilité limitée) MILLS CORPORATION (FINANCE) S.à r.l., with registered office in L-2146 Luxembourg, 74, rue de Merl, R.C.S. Luxembourg number B 93930 (the Company), has been incorporated by deed of Maître Joseph Elvinger, notary residing in Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg, on 5th of February, 2003 published in the Mémorial C number 712 of the fifth of July 2003. The articles of association of the Company have been amended for the last time by a deed of Maître Henri Hellinckx, notary then residing in Mersch, Grand-Duchy of Luxembourg, on the 13th of December 2003, published in the Mémorial C number 431 of the 23rd of April 2004.

II.- That the capital of the Company presently amounts to twelve thousand four hundred euro (EUR 12,400.-), represented by one hundred and twenty-four (124) shares with a nominal value of one hundred euro (EUR 100.-) each.

III.- That the appearing party is the holder of all the shares of the Company.

IV.- That the appearing party has decided to dissolve and to liquidate the Company, which has discontinued all activities.

V.- That the appearing party appoints itself as liquidator of the Company; and in its capacity as liquidator of the Company has full powers to sign, execute and deliver any acts and any documents, to make any declaration and to do anything necessary or useful so to bring into effect the purposes of this deed.

VI.- That the appearing party in its capacity as liquidator of the Company declares that it irrevocably undertakes to settle any presently known and unknown unpaid liabilities of the dissolved Company.

VII.- That the appearing party declares that it takes over all the assets of the Company and that it will assume any existing debt of the Company pursuant to point VI.

VIII.- That the liquidation of the Company is completed and that the company is to be construed as definitely terminated.

IX.- That full and entire discharge is granted to the incumbent managers of the dissolved Company for the performance of their assignment.

X.- That the shareholders register of the dissolved company has been cancelled.

XI.- That the corporate documents of the Company shall be kept for the duration of five years at the former registered office of the Company.

Costs

The amount, approximately at least, of costs, expenses, salaries or charges, in whatever form it may be, incurred or charged to the Company as a result of the present deed, is approximately one thousand one hundred Euro (EUR 1,100.-).

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing party, the present deed is worded in English, followed by a French version. On request of the same appearing person and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be prevailing.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the proxy-holder, known to the notary by his surname, Christian name, civil status and residence, the proxy-holder signed together with us, the notary, the present original deed.

Suit la version française du texte qui précède:

L'an deux mille quinze, le quinze décembre.

Pardevant Nous Maître Jean SECKLER, notaire de résidence à Junglinster, Grand-Duché de Luxembourg, soussigné.

A COMPARU:

The Mills Limited Partnership, une société ayant son siège social à 225 West Washington Street, Indianapolis, Indiana 46204, U.S.A. (le «comparant»),

ici dûment représenté par Monsieur Marc Liesch, expert comptable, demeurant professionnellement à L-2146 Luxembourg, 74, rue de Merl, en vertu d'une procuration sous seing privé lui délivrée.

Laquelle procuration, après avoir été signée «ne varietur par le mandataire et le notaire, restera annexée au présent acte avec lequel elle sera enregistrée.

Lequel comparant a requis le notaire instrumentaire de documenter comme suit ses déclarations::

I.- Que la société à responsabilité limitée MILLS CORPORATION (FINANCE) S.à r.l., ayant son siège social à L-2146 Luxembourg, 74, rue de Merl, R.C.S. Luxembourg numéro B 93930 (la «Société»), a été constituée suivant acte reçu par Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 5 février 2003, publié au Mémorial C numéro 712 du 5 juillet 2003. Les statuts de la Société ont été modifiés pour la dernière fois suivant acte reçu par Maître Henri Hellinckx, notaire alors de résidence à Mersch, Grand-Duché de Luxembourg en date du 13 décembre 2003 publié au Mémorial C numéro 431 du 23 avril 2004.

II.- Que le capital social de la Société s'élève actuellement à douze mille quatre-cents euros (EUR 12.400,-) représenté par cent vingt-quatre (124) parts sociales de cent euros (EUR 100,-) chacune.

III.- Que le comparant est l'associé unique de la Société.

IV.- Que le comparant a décidé de dissoudre et de liquider la Société qui a interrompu ses activités.

V.- Que le comparant se désigne comme liquidateur de la Société et aura pleins pouvoirs d'établir, de signer, d'exécuter et de délivrer tous actes et documents, de faire toute déclaration et de faire tout ce qui est nécessaire ou utile pour mettre en exécution les dispositions du présent acte.

VI.- Que le comparant en sa qualité de liquidateur de la Société déclare de manière irrévocable reprendre tout le passif présent et futur de la Société dissoute.

VII.- Que le comparant déclare qu'il reprend tout l'actif de la Société et qu'il s'engagera à régler tout le passif de la société indiqué au point VI.

VIII.- Que la liquidation de la Société est achevée et que celle-ci est à considérer comme définitivement close.

IX.- Que décharge pleine et entière est donnée aux gérants de la Société dissoute pour l'exécution de leurs mandats.

X.- Qu'il a été procédé à l'annulation du registre des parts sociales de la société dissoute.

XI.- Que les livres et documents de la Société dissoute seront conservés pendant cinq ans à l'ancien siège de la Société.

Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société, ou qui sont mis à sa charge à raison des présentes, s'élève approximativement à la somme de mille cent euros.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate par les présentes qu'à la requête de la personne comparante le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une traduction française, à la requête de cette même personne et en cas de divergences entre le texte anglais et français, la version anglaise fera foi.

Dont acte, fait et passé à Junglinster, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire, connu du notaire par nom, prénom usuel, état et demeure, il a signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: Marc LIESCH, Jean SECKLER.

Enregistré à Grevenmacher Actes Civils, le 17 décembre 2015. Relation GAC/2015/11168. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €

Le Receveur (signé): G. SCHLINK.

Référence de publication: 2015205740/96.

(150231356) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 décembre 2015.

Niam V Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 47, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 163.197.

Les statuts coordonnés de la société ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 18 décembre 2015.

Référence de publication: 2015205781/10.

(150231118) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 décembre 2015.

Immobilière C.M.R. S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-3321 Berchem, 32, rue Meckenheck.

R.C.S. Luxembourg B 102.397.

L'an deux mille quinze,

le quatorze décembre.

Par-devant Maître Henri BECK, notaire de résidence à Echternach (Grand-Duché de Luxembourg).

S'est réunie

l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme IMMOBILIERE C.M.R. S.A., avec siège social à L-3321 Berchem, 32, rue Meckenheck, inscrite au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg sous le numéro B 102.397,

constituée suivant acte reçu par le notaire Joseph ELVINGER, alors de résidence à Luxembourg, en date du 11 juin 2004, publié au Mémorial C Recueil des Sociétés et Associations numéro 1076 du 26 octobre 2004,

au capital social de soixante-quinze mille Euros (EUR 75.000.-), représenté par soixante-quinze (75) actions d'une valeur nominale de mille Euros (EUR 1.000.-) chacune, entièrement libérées.

L'assemblée est présidée par Monsieur Frank BERNARD, employé privé, demeurant à L-4440 Soleuvre, 125, rue d'Esch,

qui se nomme lui-même comme scrutateur et qui désigne comme secrétaire Madame Sara CRAVEIRO, salariée, demeurant professionnellement à L-6475 Echternach, 9, Rabatt.

Le bureau étant ainsi constitué Monsieur le Président expose et prie le notaire d'acter ce qui suit:

I. L'ordre du jour est conçu comme suit:

- 1.- Mise en liquidation de la société.
- 2.- Nomination d'un liquidateur.
- 3.- Détermination de ses pouvoirs.

II. Il a été établi une liste de présence renseignant les actionnaires présents et représentés ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent, laquelle liste après avoir été signée par les comparants et signée "ne varietur" par le notaire instrumentant restera annexée au présent acte pour être formalisée avec lui.

III. Il résulte de cette liste de présence que tous les actionnaires sont présents ou représentés à l'assemblée. Dès lors l'assemblée est régulièrement constituée et peut valablement délibérer, sur l'ordre du jour dont les actionnaires ont pris connaissance avant la présente assemblée.

IV. Après délibération l'assemblée prend à l'unanimité les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée générale décide la mise en liquidation de la société IMMOBILIERE C.M.R. S.A. avec effet à partir de ce jour.

Deuxième résolution

L'assemblée décide de nommer Monsieur Claude BAER, employé privé, demeurant à L-4330 Esch-sur-Alzette, 6, Avenue des Terres Rouges, comme liquidateur de la société.

Troisième résolution

Le liquidateur aura les pouvoirs les plus étendus pour l'exercice de sa mission, notamment ceux prévus par les articles 144 et suivants de la loi sur les sociétés commerciales.

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour Monsieur le Président lève la séance.

DONT PROCES-VERBAL, fait et passé à Echternach, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite aux comparants de tout ce qui précède, ces derniers, tous connus du notaire instrumentant par noms, prénoms, états et demeures, ont signé avec le notaire le présent procès-verbal.

Signé: F. BERNARD, S. CRAVEIRO, Henri BECK.

Enregistré à Grevenmacher Actes Civils, le 15 décembre 2015. Relation: GAC/2015/11045. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €

Le Receveur (signé): G. SCHLINK.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à demande, aux fins de dépôt au registre de commerce et des sociétés.

Echternach, le 18 décembre 2015.

Référence de publication: 2015205558/53.

(150231395) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 décembre 2015.

North Spring Holdings, Société Anonyme.

Siège social: L-2134 Luxembourg, 58, rue Charles Martel.

R.C.S. Luxembourg B 194.530.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 15 décembre 2015.

Pour copie conforme

Pour la société

Maître Carlo WERSANDT

Notaire

Référence de publication: 2015205784/14.

(150231087) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 décembre 2015.

MDC L.C. I S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 147.976.

Suivant les résolutions écrites prises par l'associé unique de la Société en date du 15 décembre 2015, il a été décidé:

- d'accepter la démission de Monsieur Johannes Laurens de Zwart en tant que gérant B de la Société avec effet immédiat au 31 août 2015;

- d'accepter la démission de Monsieur Francis James Conway en tant que gérant A de la Société avec effet immédiat au 31 août 2015;

- de nommer en remplacement du gérant B démissionnaire avec effet immédiat au 15 décembre 2015 et pour une durée illimitée, Monsieur Christiaan Frederik van Arkel, né le 21 mars 1973 à Bangkok, Thaïlande, ayant son adresse professionnelle au 46A, Avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

- de nommer en remplacement du gérant A démissionnaire avec effet immédiat au 15 Décembre 2015 et pour une durée illimitée, Monsieur Abdulla Mohamed Ismail Ibrahim Shadid, né le 16 janvier 1983 à Abu Dhabi, Émirats Arabes Unis, ayant son adresse professionnelle à Mubadala Development Company PJSC, Al Mamoura, Abu Dhabi, 45005, Émirats Arabes Unis.

- de confirmer que le conseil de gérance de la Société est désormais composé par les gérants suivants:

* Monsieur Abdulla Mohamed Ismail Ibrahim Shadid, gérant A;

* Monsieur Jamie David Levy, gérant A;

* Monsieur Jacob Mudde, gérant B; et

* Monsieur Christiaan Frederik Van Arkel, gérant B.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 22 décembre 2015.

Pour la société

TMF Luxembourg S.A.

Signatures

Signataire autorisé

Référence de publication: 2015210564/31.

(150235630) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 décembre 2015.

Orkor Luxco 1 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 6, rue Eugène Ruppert.

R.C.S. Luxembourg B 177.681.

Les statuts coordonnés au 8 décembre 2015 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Marc Loesch

Notaire

Référence de publication: 2015205820/11.

(150231054) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 décembre 2015.

Niam V Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 700.000,00.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 47, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 163.197.

In the year two thousand and fifteen on the tenth day of December

Before Maître Martine SCHAEFFER, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg,

THERE APPEARED:

Niam V Jersey Limited, a limited liability company existing under the laws of Jersey, having its registered office at 13 Castle Street, St. Helier, JE4 5UT, registered with the Companies Registry of Jersey under number 108404,

Here represented by Mister Liridon ELSHANI, private employee, with professional address in Luxembourg by virtue of a proxy given under private seal.

The proxy, after having been signed *ne varietur* by the proxyholder acting on behalf of the appearing party and the undersigned notary, shall remain attached to this deed in order to be registered therewith.

Such appearing party, represented as aforementioned, declared being the sole shareholder (the "Sole Shareholder") of the private limited liability company (société à responsabilité limitée) Niam V Luxembourg S.à r.l., registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies (Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg) under number B 163.197, having its registered office at 47, Avenue John F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg (the "Company") and incorporated pursuant to a deed of Maître Edouard DELOSCH, then notary residing at Rambrouch dated 23 August 2011, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (the "Mémorial") number 2602 of 26 October 2011, whose articles of association have been amended for the last time pursuant to a deed of the undersigned notary dated 2 April 2014, published in the Mémorial number 1818 of 11 July 2014.

The appearing party, through its proxyholder, declared and requested the undersigned notary to state that:

1. The entire issued share capital represented by three thousand three hundred and twenty-five (3,325) shares having a nominal value of one hundred euro (EUR 100) each, is held by the Sole Shareholder.

2. The Sole Shareholder is represented by proxy so that all shares in issue in the Company are represented at this extraordinary decision of the Sole Shareholder so that the decisions can be validly taken on all the items of the below agenda.

3. The agenda of the meeting is as follows:

A. Increase of the share capital of the Company by an amount of three hundred sixty-seven thousand five hundred euro (EUR 367,500) in order to increase the current capital from its actual amount of three hundred thirty-two thousand five hundred (EUR 332,500) up to seven hundred thousand euro (EUR 700.000) by the creation and issue of three thousand six hundred seventy-five (3.675) new shares with a nominal value of one hundred euro (EUR 100) each (the "New Shares"); subscription and payment of the New Shares by the Sole Shareholder by a contribution in cash for a total subscription amount of three hundred sixty-seven thousand five hundred euro (EUR 367,500)

B. As a consequence, amendment of the first paragraph of article 5 of the articles of association of the Company as follows:

" **Art. 5.** The issued capital of the Company is set at seven hundred thousand euro (EUR 700,000) divided into seven thousand (7,000) shares having a nominal value of one hundred euro (EUR 100) each, all of which are fully paid up."

C. Amendment of the share register of the Company in order to reflect the changes proposed above with power and authority to any manager of the Company and/or any employee of the Sole Shareholder, to proceed, under his/her sole signature, on behalf of the Company (i) to the registration of the New Shares in the share register of the Company and (ii) to the performance of any formalities in connection therewith.

The Sole Shareholder, represented as stated above, then asked the undersigned notary to record its resolutions as follows:

First resolution

The Sole Shareholder decides to increase the issued share capital of the Company an amount of three hundred sixty-seven thousand five hundred euro (EUR 367,500) in order to increase the current capital from its actual amount of three hundred thirty-two thousand five hundred (EUR 332,500) up to seven hundred thousand euro (EUR 700.000) by the creation and issue of three thousand six hundred seventy-five (3.675) new shares with a nominal value of one hundred euro (EUR 100) each (the "New Shares").

Subscription and payment

The three thousand six hundred seventy-five (3.675) New Shares are entirely subscribed and fully paid up by the Sole Shareholder, prenamed, represented as stated above, by a contribution in cash of an aggregate amount of three hundred sixty-seven thousand five hundred euro (EUR 367,500).

The amount of three hundred sixty-seven thousand five hundred euro (EUR 367,500) is as of now at the free disposal of the Company as it has been evidenced to the undersigned notary by a bank certificate.

Second resolution

As a consequence of the preceding resolution, the Sole Shareholder resolves to amend the first paragraph of article 56 of the articles of association of the Company to be read henceforth as follows:

" **Art. 5.** The issued capital of the Company is set at seven hundred thousand euro (EUR 700,000) divided into seven thousand (7,000) shares having a nominal value of one hundred euro (EUR 100) each, all of which are fully paid up."

Third resolution

The Sole Shareholder resolves to amend the share register of the Company in order to reflect the above changes and hereby empower and authorise any manager of the Company and/or any employee of the Sole Shareholder, to proceed, under his/her sole signature, on behalf of the Company (i) to the registration of the New Shares in the share register of the Company and (ii) to any formalities in connection therewith.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith, that on request of the above appearing party, represented as stated above, the present deed is worded in English followed by a French translation; on the request of the same appearing party and in case of divergences between the English and French texts, the English version shall be prevailing.

Whereof the present notarial deed is drawn up in Luxembourg, at the office of the undersigned notary, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the proxyholder of the appearing party, the said proxyholder of the appearing party signed, together with the notary the present original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède

L'an deux mille quinze, le dix décembre,

Par-devant Maître Martine SCHAEFFER, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg,

A COMPARU:

Niam V Jersey Limited, une limited liability company constituée et existante sous les lois de Jersey, établie et ayant son siège social à 13 Castle Street, St Helier, JE4 5UT, inscrite au Companies Registry de Jersey sous le numéro 108404,

ici représentée par Monsieur Liridon ELSHANI, employée privée, avec adresse professionnelle à Luxembourg, en vertu d'une procuration sous seing privé.

Ladite procuration, signée ne varietur par le mandataire de la partie comparante et par le notaire soussigné restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

La partie comparante, représentée tel qu'indiqué ci-avant, a déclaré être l'Associé Unique (l'«Associé Unique») de la société à responsabilité limitée Niam V Luxembourg S.à r.l., immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 163.197, ayant son siège social au 47, avenue John F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg (la «Société»), constituée suivant un acte du notaire Edouard DELOSCH, alors notaire de résidence à Rambrouch 23 août 2011, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (le «Mémorial») du 26 octobre 2011, numéro 2602 dont les statuts ont été modifiés pour la dernière fois suivant acte reçu par le notaire instrumentant en date du 2 avril 2014, publié au Mémorial numéro 1818 du 7 juillet 2014.

La partie comparante, par son mandataire, a déclaré et requis le notaire d'acter ce qui suit:

1. La totalité du capital social, représentée par trois mille trois cent vingt-cinq (3.325) parts sociales ayant une valeur nominale de cent euros (EUR 100) chacune, est détenue par l'Associé Unique.

2. L'Associé Unique est représenté en vertu d'une procuration de sorte que toutes les parts sociales émises par la Société sont représentées à cette décision extraordinaire de l'Associé Unique et toutes les décisions peuvent être valablement prises sur tous les points de l'ordre du jour ci-après.

3. L'ordre du jour est le suivant:

A. Augmentation du capital social de la Société à concurrence de trois cent soixante-sept mille cinq cents euros (EUR 367.500) de façon à porter le capital actuel de son montant actuel de trois cent trente-deux mille cinq cents euros (EUR 332.500) à sept cent mille euros (EUR 700.000) par la création et l'émission de trois mille six cent soixante-quinze (3.675) parts sociales nouvelles d'une valeur nominale de cent euros (EUR 100) chacune (les «Nouvelles Parts Sociales»); souscription et paiement des Nouvelles Parts Sociales par l'Associé Unique par un apport en numéraire pour un montant total de trois cent soixante-sept mille cinq cents euros (EUR 367.500).

B. Suite à l'augmentation de capital qui précède, modification du premier paragraphe de l'article 5 des statuts de la Société comme suit:

« **Art. 5.** Le capital émis de la Société est fixé à sept cent mille euros (EUR 700.000) représenté par sept mille (7.000) parts sociales d'une valeur nominale de cent euros (EUR 100) chacune, entièrement libérées.»

C. Modification du registre de parts sociales de la Société de façon à refléter les changements proposés ci-dessus avec pouvoir et autorité donnés à tout gérant de la Société et/ou tout employé de l'Associé Unique, afin d'effectuer, par sa seule signature, pour le compte de la Société, (i) l'inscription des Nouvelles Parts Sociales dans le registre de parts sociales de la Société et (ii) la réalisation de toute formalité en relation avec ce point.

L'Associé Unique, représentée comme indiqué ci-dessus, a requis le notaire soussigné de prendre acte des résolutions suivantes:

Première résolution

L'Associé Unique décide d'augmenter le capital social à concurrence de trois cent soixante-sept mille cinq cents euros (EUR 367.500) de façon à porter le capital actuel de son montant actuel de trois cent trente-deux mille cinq cents euros (EUR 332.500) à sept cent mille euros (EUR 700.000) par la création et l'émission de trois mille six cent soixante-quinze (3.675) parts sociales nouvelles d'une valeur nominale de cent euros (EUR 100) chacune (les «Nouvelles Parts Sociales»).

Souscription et libération

Les trois mille six cent soixante-quinze (3.675) Nouvelles Parts Sociales sont toutes souscrites et entièrement libérées par l'Associé Unique, prénommé, représenté comme indiqué ci-dessus, par un apport en numéraire d'un montant total de trois cent soixante-sept mille cinq cents euros (EUR 367.500).

Le montant de trois cent soixante-sept mille cinq cents euros (EUR 367.500) est dès à présent à la libre disposition de la Société tel qu'il a été démontré au notaire soussigné par un certificat bancaire.

Deuxième résolution

Suite à la résolution qui précède, l'Associé Unique a décidé de modifier le premier paragraphe de l'article 5 des statuts de la Société qui sera désormais lu comme suit:

« **Art. 5.** Le capital émis de la Société est fixé à sept cent mille euros (EUR 700.000) représenté par sept mille (7.000) parts sociales d'une valeur nominale de cent euros (EUR 100) chacune, entièrement libérées.»

Troisième résolution

L'Associé Unique a décidé de modifier le registre de parts sociales de la Société afin de refléter les changements effectués ci-dessus et mandate et autorise par la présente tout gérant de la Société et/ou tout employé de l'Associé Unique, afin d'effectuer, par sa seule signature, pour le compte de la Société, (i) l'inscription de l'émission des Nouvelles Parts Sociales dans le registre de parts sociales de la Société ainsi que (ii) la réalisation de toute formalité en relation avec ce point.

Le notaire soussigné, qui comprend et parle anglais, constate que sur demande de la partie comparante, représentée tel que décrit ci-avant, le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une traduction française; à la demande du même partie comparante et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, en l'étude du notaire soussigné, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire de la comparante, celui-ci a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: L- Elshani et M. Schaeffer.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils 2, le 14 décembre 2015. Relation: 2LAC/2015/28615. Reçu soixante-quinze euros Eur 75.-

Le Receveur (signé): André MULLER.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la demande de la prédite société, aux fins d'inscription au Registre de Commerce.

Luxembourg, le 18 décembre 2015.

Référence de publication: 2015205782/151.

(150231119) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 décembre 2015.

Norilsk Nickel Finance Luxembourg S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 25B, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 102.612.

—
DISSOLUTION

L'an deux mille quinze, le neuf décembre;

Pardevant Nous Maître Carlo WERSANDT, notaire de résidence à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg), sous-signé;

A COMPARU:

“NN METAL HOLDING S.A.”, une société anonyme régie par les lois du Grand-Duché de Luxembourg, établie et ayant son siège social à L-2449 Luxembourg, 25B, boulevard Royal, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, section B, sous le numéro 74190,

la “Mandante”

ici représentée par Monsieur Patrick MEUNIER, conseil économique, demeurant professionnellement à L-2449 Luxembourg, 25B, Boulevard Royal,

le “Mandataire”

en vertu de d'une procuration sous seing privé lui délivrée; laquelle procuration, après avoir été signée “ne varietur” par le Mandataire et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte afin d'être enregistrée avec lui.

La Mandante, propriétaire de l'intégralité des actions émises par la société anonyme “NORILSK NICKEL FINANCE LUXEMBOURG S.A.”, (la “Société”), établie et ayant son siège social à L-2449 Luxembourg, 25B, boulevard Royal, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, section B, sous le numéro 102612, constituée le 10 août 2004 suivant acte reçu par Maître Emile SCHLESSER, notaire de résidence à Luxembourg, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 1131 du 10 novembre 2004,

représentée comme dit ci-avant, déclare et requiert le notaire instrumentant d'acter:

- 1) Que la Mandante est devenue successivement propriétaire de toutes les actions de la Société (l'“Actionnaire Unique”).
- 2) Que l'Actionnaire Unique déclare avoir parfaite connaissance des statuts et de la situation financière de la Société.
- 3) Que l'Actionnaire Unique prononce explicitement la dissolution de la Société et sa mise en liquidation, avec effet en date de ce jour.
- 4) Que l'Actionnaire Unique se désigne comme liquidateur de la Société, et agissant en cette qualité, il aura pleins pouvoirs d'établir, de signer, d'exécuter et de délivrer tous actes et documents, de faire toute déclaration et de faire tout ce qui est nécessaire ou utile pour mettre en exécution les dispositions du présent acte.
- 5) Que l'Actionnaire Unique, dans sa qualité de liquidateur, requiert le notaire d'acter qu'il déclare que tout le passif de la Société est réglé ou provisionné et que le passif en relation avec la clôture de la liquidation est dûment couvert; en outre il déclare que par rapport à d'éventuels passifs de la Société actuellement inconnus, et donc non payés, il assume l'obligation irrévocable de payer ce passif éventuel et qu'en conséquence de ce qui précède tout le passif de la Société est réglé.
- 6) Que l'Actionnaire Unique déclare qu'il reprend tout l'actif de la Société et qu'il s'engagera à régler tout le passif de la Société indiqué au point précédent;
- 7) Que l'Actionnaire Unique déclare formellement renoncer à la nomination d'un commissaire à la liquidation.
- 8) Que l'Actionnaire Unique déclare que la liquidation de la Société est clôturée et que tous les registres de la Société relatifs à l'émission d'actions ou de toutes autres valeurs seront annulés.
- 9) Que décharge pleine et entière est donnée aux membres du conseil d'administration et au commissaire aux comptes de la Société pour l'exécution de leur mandat jusqu'en date des présentes.
- 10) Que les livres et documents de la Société seront conservés pendant cinq ans au moins à Luxembourg, à l'ancien siège social de la Société à L-2449 Luxembourg, 25B, boulevard Royal.

Frais

Le montant total des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société, ou qui sont mis à sa charge à raison du présent acte, est évalué approximativement à mille euros.

Déclaration

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais et le français, déclare par les présentes, qu'à la requête de la partie comparante le présent acte est rédigé en français suivi d'une version anglaise; à la requête de la même partie comparante, et en cas de divergences entre le texte français et le texte anglais, la version française prévaudra.

DONT ACTE, le présent acte a été passé à Luxembourg, à la date indiquée en tête des présentes.

Après lecture du présent acte au Mandataire de la partie comparante, agissant comme dit ci-avant, connu du notaire par nom, prénom, état civil et domicile, ledit Mandataire a signé avec Nous notaire le présent acte.

Suit la version en langue anglaise du texte qui précède:

In the year two thousand and fifteen, on the ninth day of December;

Before Us Me Carlo WERSANDT, notary residing in Luxembourg (Grand-Duchy of Luxembourg), undersigned;

APPEARED:

“NN METAL HOLDING S.A.”, a public limited company ("société anonyme") governed by the laws of the Grand-Duchy of Luxembourg, established and having its registered office in L-2449 Luxembourg, 25B boulevard Royal, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register, section B, under the number 74190,

the “Principal”

here represented by Mr Patrick MEUNIER, economic counsel, residing professionally in L-2449 Luxembourg, 25B, boulevard Royal,

the “Proxy-holder”

by virtue of a proxy given under private seal; such proxy, after having been signed "ne varietur" by the Proxy-holder and the officiating notary, will remain attached to the present deed in order to be recorded with it.

The Principal, holder of all the shares issued by the public limited company ("société anonyme") “NORILSK NICKEL FINANCE LUXEMBOURG S.A”., (the “Company”), established and having its registered office in L-2449 Luxembourg, 25B, boulevard Royal, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register, section B, under the number 102612, incorporated on August 10, 2004 pursuant to a deed of Me Emile SCHLESSER, notary residing in Luxembourg, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 1131 of November 11, 2004,

represented as said before, declares and requests the officiating notary to act:

- 1) That the Principal has successively become the sole owner of all the shares of the Company (the “Sole Shareholder”).
- 2) That the Sole Shareholder declares to have full knowledge of the articles of association and the financial standing of the Company.
- 3) That the Sole Shareholder declares explicitly, the winding-up of the Company and the start of the liquidation process, with effect on today's date.
- 4) That the Sole Shareholder appoints itself as liquidator of the Company, and acting in this capacity, it has full powers to establish, sign, execute and deliver any acts and any documents, to make any declaration and to do anything necessary or useful so to bring into effect the purposes of this deed.
- 5) That the Sole Shareholder, in its capacity as liquidator, requests the notary to authenticate its declarations that all the liabilities of the Company have been paid or provisioned and that the liabilities in relation to the close down of the liquidation have been duly provisioned; furthermore declares the liquidator that with respect to eventual liabilities of the Company presently unknown, and that remain unpaid, it irrevocably undertakes to pay all such eventual liabilities and that as a consequence of the above all the liabilities of the Company are paid.
- 6) That the Sole Shareholder declares that it takes over all the assets of the Company and that it will assume all the liabilities of the Company as mentioned in the previous point.
- 7) That the Sole Shareholder declares formally to withdraw the appointment of an auditor to the liquidation.
- 8) That the Sole Shareholder declares that the liquidation of the Company is closed and that any registers of the Company recording the issuance of shares or any other securities shall be cancelled.
- 9) That full and entire discharge is granted to the members of the board of directors and to the statutory auditor of the Company for the performance of their assignment until the date of the present deed.
- 10) That the books and documents of the Company will be kept for a period of five years at least in Luxembourg at the former registered office of the Company in L-2449 Luxembourg, 25B, boulevard Royal.

Costs

The aggregate amount of the costs, expenditures, remunerations or expenses, in any form whatsoever, which the Company incurs or for which it is liable by reason of the present deed, is evaluated at approximately one thousand Euros.

Statement

The undersigned notary, who understands and speaks English and French, states herewith that, on request of the above appearing party, the present deed is worded in French followed by an English version; on request of the same appearing party, and in case of discrepancies between the French and the English text, the French version will prevail.

WHEREOF, the present deed was drawn up in Luxembourg, at the date indicated at the beginning of the document.

After reading the present deed to the Proxy-holder of the appearing party, acting as said before, known to the notary by name, first name, civil status and residence, the said Proxy-holder has signed together with Us, the notary, the present deed.

Signé: P. MEUNIER, C. WERSANDT.

Enregistré à Luxembourg A.C. 2, le 11 décembre 2015. 2LAC/2015/28494. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €

Le Receveur (signé): André MULLER.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée;

Luxembourg, le 16 décembre 2015.

Référence de publication: 2015205802/114.

(150231097) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 décembre 2015.

Nursing Home S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8009 Strassen, 45, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 192.165.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 17 décembre 2015.

Pour copie conforme

Pour la société

Maître Carlo WERSANDT

Notaire

Référence de publication: 2015205805/14.

(150231543) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 décembre 2015.

Orkor Luxco 2 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 6, rue Eugène Ruppert.

R.C.S. Luxembourg B 177.728.

Les statuts coordonnés au 8 décembre 2015 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Marc Loesch

Notaire

Référence de publication: 2015205821/11.

(150231032) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 décembre 2015.

Stonecreek Capital International Ltd., Société à responsabilité limitée.

Capital social: USD 22.655.762,00.

Siège social: L-2310 Luxembourg, 16, avenue Pasteur.

R.C.S. Luxembourg B 162.605.

EXTRAIT

Il résulte d'un contrat de cession de parts sociales en date du 22 décembre 2015 entre la société Sanjel Canada Ltd. et 1937171 Alberta Ltd., ayant son siège social au Suite 200, 505 - 2nd Street SW, Calgary, Alberta T2P 1N8, Canada, inscrite au Corporate Registry of the Province of Alberta, Canada, sous le numéro 2019371711 que Sanjel Canada Ltd. a cédé 246.358 parts sociales ordinaires, 17.443.800 parts sociales préférentielles avec obligation de rachat de classe A, 3.960.000 parts sociales préférentielles avec obligation de rachat de classe B et 1.005.604 parts sociales préférentielles avec obligation de rachat de classe C de la Société, à 1937171 Alberta Ltd., avec effet au 22 décembre 2015.

Il résulte de la dissolution de 1937171 Alberta Ltd. que Sanjel Corporation, ayant son siège social au Suite 200, 505 - 2nd Street SW, Calgary, Alberta T2P 1 N8, Canada, inscrite au Corporate Registry of the Province of Alberta, Canada,

sous le numéro 202536504 détient désormais 246.358 parts sociales ordinaires, 17.443.800 parts sociales préférentielles avec obligation de rachat de classe A, 3.960.000 parts sociales préférentielles avec obligation de rachat de classe B et 1.005.604 parts sociales préférentielles avec obligation de rachat de classe C de la Société, avec effet au 22 décembre 2015.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 22 décembre 2015.

Un mandataire

Référence de publication: 2015209093/23.

(150235081) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 décembre 2015.

PB Trading Luxembourg, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2314 Luxembourg, 4, place de Paris.

R.C.S. Luxembourg B 202.376.

— STATUTS

L'an deux mille quinze, le quinze décembre.

Pardevant Maître Jean SECKLER, notaire de résidence à Junglinster, Grand-Duché de Luxembourg, soussigné.

A comparu:

Monsieur Philippe BOCCARA, gérant, né le 8 juin 1970 à Sarcelles (France), demeurant à L-2230 Luxembourg, 63, Rue Fort Neipperg,

ici représenté par Maître Arnaud FREULET, avocat, demeurant professionnellement à Luxembourg, en vertu d'une procuration sous seing privé lui délivrée.

La prédite procuration, signée «ne varietur» par le mandataire et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être formalisée avec lui.

Lequel comparant, représenté comme dit ci-avant, a prié le notaire instrumentant d'arrêter ainsi qu'il suit les statuts d'une société à responsabilité limitée à constituer.

Titre I^{er} . - Objet - Raison sociale - Durée

Art. 1^{er} . Il est formé par la présente entre le ou les propriétaires actuels des parts ci-après créées et tous ceux qui pourront le devenir dans la suite, une société à responsabilité limitée qui sera régie par les lois y relatives, ainsi que par les présents statuts.

Art. 2. La société prend la dénomination de «PB TRADING LUXEMBOURG».

Art. 3. La société a pour objet, à Luxembourg et à l'étranger, l'achat, la vente de meubles meublants, objets de décoration et d'aménagements d'intérieur y compris dans les foires et salons, en gros, le sourcing de meubles meublants, objets de décoration et d'aménagements d'intérieur, la distribution en réseau de meubles meublants, objets de décoration et d'aménagements d'intérieur, le développement de réseaux de commercialisation à Luxembourg et à l'étranger.

Dans le cadre de son activité, la société pourra accorder hypothèque, emprunter avec ou sans garantie ou se porter caution pour d'autres personnes morales et physiques, sous réserve des dispositions légales afférentes.

D'une façon générale, elle pourra faire toutes les opérations commerciales, financières, mobilières et immobilières se rattachant directement à son objet social ou qui seraient de nature à en faciliter ou développer la réalisation.

Art. 4. La société est constituée pour une durée illimitée.

Art. 5. Le siège social est établi à Luxembourg.

Il peut être transféré en toute autre localité du Grand Duché de Luxembourg en vertu d'une décision des associés.

Titre II. - Capital social - Parts sociales

Art. 6. Le capital social est fixé à douze mille cinq cents euros (12.500,- EUR), représenté par cent (100) parts sociales de cent vingt-cinq euros (125,- EUR) chacune.

Le capital social pourra, à tout moment, être augmenté ou diminué dans les conditions prévues par l'article 199 de la loi concernant les sociétés commerciales.

Art. 7. Les parts sociales sont librement cessibles entre associés.

Elles ne peuvent être cédées entre vifs ou pour cause de mort à des non-associés que moyennant l'accord unanime de tous les associés.

En cas de cession à un non-associé, les associés restants ont un droit de préemption. Ils doivent l'exercer dans les 30 jours à partir de la date du refus de cession à un non-associé. En cas d'exercice de ce droit de préemption, la valeur de rachat des parts est calculée conformément aux dispositions des alinéas 6 et 7 de l'article 189 de la loi sur les sociétés commerciales.

Art. 8. Le décès, l'interdiction, la faillite ou la déconfiture de l'un des associés ne mettent pas fin à la société.

Les créanciers, ayants-droit ou héritiers d'un associé ne pourront pour quelque motif que ce soit, faire apposer des scellés sur les biens et documents de la société, ni s'immiscer en aucune manière dans les actes de son administration; pour faire valoir leurs droits, ils devront se tenir aux valeurs constatées dans les derniers bilans et inventaire de la société.

Titre III. - Administration et gérance

Art. 9. La société est administrée par un ou plusieurs gérants, associés ou non, nommés et révocables à tout moment par l'assemblée générale qui fixe leurs pouvoirs et leurs rémunérations.

A défaut de disposition contraire, le ou les gérants ont vis-à-vis des tiers les pouvoirs les plus étendus pour agir au nom et de la société dans toutes les circonstances et pour accomplir tous les actes nécessaires ou utiles à l'accomplissement de son objet social.

La société n'est engagé en toutes circonstances que par la signature individuelle du gérant unique, ou lorsqu'ils sont plusieurs, suivant les dispositions fixées par l'Assemblée générale.

Art. 10. Chaque associé peut participer aux décisions collectives quel que soit le nombre de parts qui lui appartiennent. Chaque associé a un nombre de voix égal au nombre de parts sociales qu'il possède et peut se faire valablement représenter aux assemblées par un porteur de procuration spéciale.

Art. 11. Les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles sont adoptées par les associés représentant plus de la moitié du capital social.

Les décisions collectives ayant pour objet une modification aux statuts doivent réunir la majorité des associés représentant les trois quarts (3/4) du capital social.

Art. 12. Lorsque la société ne comporte qu'un seul associé, les pouvoirs attribués par la loi ou les statuts à l'assemblée générale sont exercés par l'associé unique.

Les décisions prises par l'associé unique, en vertu de ces pouvoirs, sont inscrites sur un procès-verbal ou établies par écrit.

De même, les contrats conclus entre l'associé unique et la société représentée par lui sont inscrits sur un procès-verbal ou établies par écrit.

Cette disposition n'est pas applicable aux opérations courantes conclues dans des conditions normales.

Art. 13. Le ou les gérants ne contractent, en raison de leur fonction, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la société; simples mandataires, ils ne sont responsables que de l'exécution de leur mandat.

Art. 14. Chaque année, le dernier jour du mois de février, les comptes sont arrêtés et le ou les gérants dressent un inventaire comprenant l'indication des valeurs actives et passives de la société.

Art. 15. Tout associé peut prendre au siège social de la société communication de l'inventaire et du bilan.

Art. 16. Les produits de la société constatés dans l'inventaire annuel, déduction faite des frais généraux, amortissements et charges, constituent le bénéfice net.

Sur le bénéfice net, il est prélevé cinq pour cent pour la constitution du fonds de réserve légale jusqu'à ce que celui-ci ait atteint dix pour cent du capital social.

Une partie du bénéfice disponible pourra être attribuée à titre de gratification aux gérants par décision des associés.

Art. 17. L'année sociale commence le premier jour du mois de mars et finit le dernier jour du mois de février.

Titre IV. - Dissolution - Liquidation

Art. 18. Lors de la dissolution de la société, la liquidation sera faite par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par les associés qui en fixeront les pouvoirs et les émoluments.

Titre V. - Dispositions générales

Art. 19. Pour tout ce qui n'est pas prévu dans les présents statuts, les associés se réfèrent aux dispositions légales.

Disposition transitoire

Par dérogation, le premier exercice commence aujourd'hui et finira le 28 février 2017.

Souscription et libération

Les statuts de la société ayant été ainsi arrêtés, toutes les parts sociales ont été souscrites par Monsieur Philippe BOC-CARA, prénommé, et ont été libérées intégralement en numéraire de sorte que la somme de douze mille cinq cents euros (12.500,- EUR) se trouve dès-à-présent à la libre disposition de la société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentaire qui le constate expressément.

30701

Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge, à raison de sa constitution, est évalué à environ neuf cent soixante-dix euros.

Résolutions prises par l'associé unique

Et aussitôt l'associé unique représentant l'intégralité du capital social a pris les résolutions suivantes:

1.- L'adresse du siège social est établie à L-2314 Luxembourg, 4, Place de Paris.

2.- Est nommé gérant unique de la société pour une durée indéterminée:

Monsieur Philippe BOCCARA, gérant, né le 8 juin 1970 à Sarcelles (France), demeurant à L-2230 Luxembourg, 63, Rue Fort Neipperg.

3.- La Société est valablement engagée en toutes circonstances par la signature individuelle du gérant unique.

DONT ACTE, fait et passé à Junglinster, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire du comparant, connu du notaire par nom, prénom usuel, état et demeure, il a signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: Arnaud FREULET, Jean SECKLER.

Enregistré à Grevenmacher Actes Civils, le 17 décembre 2015. Relation GAC/2015/11180. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): G. SCHLINK.

Référence de publication: 2015205851/113.

(150231379) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 décembre 2015.

**Pita S.A., Société Anonyme,
(anc. Pita S.A. SPF).**

Siège social: L-2120 Luxembourg, 16, allée Marconi.

R.C.S. Luxembourg B 53.376.

L'an deux mille quinze, le onze décembre.

Pardevant Nous Maître Carlo WERSANDT, notaire de résidence à Luxembourg, (Grand-Duché de Luxembourg), soussigné;

S'est réunie

l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme "PITA S.A. SPF", (la "Société"), établie et ayant son siège social à L-2120 Luxembourg, 16, Allée Marconi, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, section B, sous le numéro 53376, constituée suivant acte reçu par Maître Paul FRIEDERS, alors notaire de résidence à Luxembourg, en date du 21 décembre 1995, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 109 du 2 mars 1996,

et dont les statuts ont été modifiés à plusieurs reprises et pour la dernière fois suivant acte reçu par le notaire instrumentant, en date du 29 octobre 2010, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 2697 du 8 décembre 2010.

L'assemblée est présidée par Monsieur Luc BRAUN, diplômé ès sciences économiques, demeurant professionnellement à Luxembourg.

L'assemblée choisit comme secrétaire et scrutateur Madame. Manette OLSEM, diplômé ès sciences économiques, demeurant professionnellement à Luxembourg.

Le bureau ayant ainsi été constitué, le Président expose et prie le notaire instrumentaire d'acter ce qui suit:

A) Que l'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

Ordre du jour:

1. Abandon avec effet rétroactif au 15 juillet 2015 du statut de société de gestion de patrimoine familial ("SPF"); suppression dans les statuts de toute référence à la loi du 11 mai 2007 relative à la création d'une société de gestion de patrimoine familial ("SPF");

2. Changement du libellé de l'objet social (article 3 des statuts de la Société) pour lui donner la teneur suivante: "La société a pour objet toutes opérations, transactions, prestations de services et autres activités en matière économique, commerciale et financière ainsi que toutes activités se rapportant à l'acquisition, la gestion, l'exploitation et la liquidation d'un patrimoine mobilier et immobilier; elle pourra notamment employer ses fonds à l'achat, la vente, l'échange, la location, la transformation, l'aménagement et la mise en valeur sous des formes quelconques de tous droits et biens mobiliers et immobiliers, bâtis et non bâtis, situés au Grand-Duché de Luxembourg ou dans tous autres pays, tant pour son propre compte que pour le compte d'autrui; elle pourra encore réaliser toutes transactions, entreprises et opérations commerciales, industrielles et financières, mobilières et immobilières se rattachant à directement ou indirectement à son objet; elle pourra prendre et gérer toutes participations sous quelque forme que ce soit dans toutes affaires, entreprises ou sociétés; elle pourra

emprunter sous toutes les formes; elle pourra en outre investir dans l'acquisition de marques, brevets ou d'autres droits de propriété intellectuelle de quelque nature que se soit et effectuer toutes opérations susceptibles de favoriser directement ou indirectement son extension ou son développement.";

3. Changement avec même effet rétroactif au 15 juillet 2015 de la dénomination sociale de la Société de "PITA S.A. SPF" en "PITA S.A.";

4. Modification subséquente de l'article 1^{er} des statuts de la Société pour lui donner la teneur suivante: "Il est constitué par les présentes entre les comparants et tous ceux qui deviendront propriétaires des actions créées ci-après, une société anonyme luxembourgeoise, dénommée "PITA S.A."";

5. Divers.

B) Que les actionnaires, présents ou représentés, ainsi que le nombre d'actions possédées par chacun d'eux, sont portés sur une liste de présence; cette liste de présence est signée par les actionnaires présents, les mandataires de ceux représentés, les membres du bureau de l'assemblée et le notaire instrumentant.

C) Que les procurations des actionnaires représentés, signées "ne varietur" par les membres du bureau de l'assemblée et le notaire instrumentant, resteront annexées au présent acte pour être formalisée avec lui.

D) Que l'intégralité du capital social étant présente ou représentée et que les actionnaires, présents ou représentés, déclarent avoir été dûment notifiés et avoir eu connaissance de l'ordre du jour préalablement à cette assemblée et renoncer aux formalités de convocation d'usage, aucune autre convocation n'était nécessaire.

E) Que la présente assemblée, réunissant l'intégralité du capital social, est régulièrement constituée et peut délibérer valablement sur les objets portés à l'ordre du jour.

Ensuite l'assemblée générale, après délibération, a pris à l'unanimité les résolutions suivantes:

Première résolution

L'Assemblée décide d'abandonner, avec effet rétroactif au 15 juillet 2015, le statut de société de gestion de patrimoine familial ("SPF"), et décide de supprimer dans les statuts toute référence à la loi du 11 mai 2007 relative à la création d'une société de gestion de patrimoine familial ("SPF").

Deuxième résolution

L'Assemblée décide de modifier l'objet social et de donner en conséquence à l'article 3 des statuts de la Société la teneur suivante:

" **Art. 3.** La société a pour objet toutes opérations, transactions, prestations de services et autres activités en matière économique, commerciale et financière ainsi que toutes activités se rapportant à l'acquisition, la gestion, l'exploitation et la liquidation d'un patrimoine mobilier et immobilier; elle pourra notamment employer ses fonds à l'achat, la vente, l'échange, la location, la transformation, l'aménagement et la mise en valeur sous des formes quelconques de tous droits et biens mobiliers et immobiliers, bâtis et non bâtis, situés au Grand-Duché de Luxembourg ou dans tous autres pays, tant pour son propre compte que pour le compte d'autrui; elle pourra encore réaliser toutes transactions, entreprises et opérations commerciales, industrielles et financières, mobilières et immobilière se rattachant à directement ou indirectement à son objet; elle pourra prendre et gérer toutes participations sous quelque forme que ce soit dans toutes affaires, entreprises ou sociétés; elle pourra emprunter sous toutes les formes; elle pourra en outre investir dans l'acquisition de marques, brevets ou d'autres droits de propriété intellectuelle de quelque nature que se soit et effectuer toutes opérations susceptibles de favoriser directement ou indirectement son extension ou son développement."

Troisième résolution

L'Assemblée décide de changer, avec même effet rétroactif au 15 juillet 2015, la dénomination sociale de la Société de "PITA S.A. SPF" en "PITA S.A.".

Quatrième résolution

L'assemblée décide en conséquence de modifier l'article 1^{er} des statuts de la Société pour lui donner la teneur suivante:

" **Art. 1^{er}.** Il est constitué par les présentes entre les comparants et tous ceux qui deviendront propriétaires des actions créées ci-après, une société anonyme luxembourgeoise, dénommée "PITA S.A."."

En l'absence d'autres points à l'ordre du jour, le Président ajourne l'assemblée.

Frais

Le montant total des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société, ou qui sont mis à sa charge à raison du présent acte, s'élève approximativement à la somme de mille cent euros.

DONT ACTE, le présent acte a été passé à Luxembourg, à la date indiquée en tête des présentes.

Après lecture du présent acte aux comparants, connus du notaire par noms, prénoms, états civils et domiciles, lesdits comparants ont signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: L. BRAUN, M. OLSEM, C. WERSANDT.

Enregistré à Luxembourg A.C. 2, le 15 décembre 2015. 2LAC/2015/28702. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): André MULLER.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée;

Luxembourg, le 17 décembre 2015.

Référence de publication: 2015205859/94.

(150231568) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 décembre 2015.

Maxam Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 41, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 159.757.

Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2016053118/9.

(160011258) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 janvier 2016.

Pita S.A. SPF, Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.

Siège social: L-2120 Luxembourg, 16, allée Marconi.

R.C.S. Luxembourg B 53.376.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 17 décembre 2015.

Pour copie conforme

Pour la société

Maître Carlo WERSANDT

Notaire

Référence de publication: 2015205860/14.

(150231612) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 décembre 2015.

Square Deal S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2132 Luxembourg, 36, avenue Marie-Thérèse.

R.C.S. Luxembourg B 140.225.

L'an deux mille quinze, le neuf décembre.

Pardevant Nous Maître Carlo WERSANDT, notaire de résidence à Luxembourg, (Grand-Duché de Luxembourg), soussigné;

S'est réunie

l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires (l'"Assemblée") de la société anonyme, "SQUARE DEAL S.A.", établie et ayant son siège social à L- 2132 Luxembourg, 36, avenue Marie-Thérèse, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, section B, sous le numéro 140.225. (la "Société"), constituée suivant acte reçu par Maître Paul DECKER, alors notaire de résidence à Luxembourg, en date du 8 juillet 2008, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 1993 du 16 août 2008, et dont les statuts n'ont pas été modifiés depuis.

L'Assemblée est présidée par Madame Alexia UHL, juriste, demeurant professionnellement à Luxembourg;

La Présidente désigne comme secrétaire Madame Rachel BERNARD, juriste, demeurant professionnellement à Luxembourg.

L'Assemblée choisit comme scrutateur Monsieur Julien DEMELIERMOERENHOUT, juriste, demeurant professionnellement à Luxembourg.

Le bureau ayant ainsi été constitué, la Présidente expose et prie le notaire instrumentaire d'acter ce qui suit:

A) Que la présente Assemblée a pour ordre du jour:

Ordre du jour:

1. Modification de l'objet social de la Société et modification subséquente de l'article 4 des statuts pour lui donner la teneur suivante:

“La société a pour objet la conception l'analyse, la réalisation et l'édition de logiciels, et de progiciels, ainsi que l'entretien, la réparation, la maintenance matérielle de ces systèmes.

La société peut produire et vendre des sites internet et des solutions clés en main ainsi que tous les services s'y rapportant: graphisme, ergonomie, développement, hébergement référencement.

La société peut réaliser de la formation personnalisée ainsi que toute activité informatique.

La société a également pour objets la prise d'intérêts sous quelque forme que ce soit dans d'autres entreprises luxembourgeoises ou étrangères et toutes autres formes de placement, l'acquisition par achat, souscription et toute autre manière ainsi que l'aliénation par vente, échange ou toute autre manière de toutes valeurs mobilières et de toutes espèces, l'administration, la supervision et le développement de ces intérêts. La société pourra prendre part à l'établissement et au développement de toute entreprise industrielle ou commerciale et pourra prêter son assistance à pareille entreprise au moyen de prêts, de garanties ou autrement. Elle pourra prêter ou emprunter avec ou sans intérêts, émettre des obligations et autres reconnaissances de dettes.

La société a également pour objet l'acquisition, la gestion, la mise en valeur par location et de toute autre manière et, le cas échéant, la vente d'immeubles de toute nature, tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger. Elle pourra généralement faire toutes opérations industrielles, commerciales, financières, mobilières ou immobilières au Grand-Duché de Luxembourg et à l'étranger qui se rattachent directement ou indirectement, en tout ou en partie, à son objet social. Elle peut réaliser son objet directement ou indirectement en nom propre ou pour compte de tiers, seule ou en association en effectuant toute opération de nature à favoriser ledit objet ou celui des sociétés dans lesquelles elle détient des intérêts.

D'une façon générale, la société pourra prendre toutes mesures de contrôle ou de surveillance et effectuer toute opération qui peut lui paraître utile dans l'accomplissement de son objet et son but. "

2. Divers.

B) Que les actionnaires, présents ou représentés, ainsi que le nombre d'actions possédées par chacun d'eux, sont portés sur une liste de présence; cette liste de présence est signée par les actionnaires présents, les mandataires de ceux représentés, les membres du bureau de l'Assemblée et le notaire instrumentant.

C) Que les procurations des actionnaires représentés, signées "ne varietur" par les membres du bureau de l'Assemblée et le notaire instrumentant, resteront annexées au présent acte pour être formalisée avec lui.

D) Que l'intégralité du capital social étant présente ou représentée et que les actionnaires, présents ou représentés, déclarent avoir été dûment notifiés et avoir eu connaissance de l'ordre du jour préalablement à cette Assemblée et renoncer aux formalités de convocation d'usage, aucune autre convocation n'était nécessaire.

E) Que la présente Assemblée, réunissant l'intégralité du capital social, est régulièrement constituée et peut délibérer valablement sur les objets portés à l'ordre du jour.

Ensuite l'Assemblée, après délibération, a pris à l'unanimité la résolution suivante:

Résolution unique

L'Assemblée décide de modifier l'objet social et de modifier en conséquence l'article 4 des statuts pour lui donner la teneur suivante:

“La société a pour objet la conception l'analyse, la réalisation et l'édition de logiciels, et de progiciels, ainsi que l'entretien, la réparation, la maintenance matérielle de ces systèmes.

La société peut produire et vendre des sites internet et des solutions clés en main ainsi que tous les services s'y rapportant: graphisme, ergonomie, développement, hébergement référencement.

La société peut réaliser de la formation personnalisée ainsi que toute activité informatique.

La société a également pour objets la prise d'intérêts sous quelque forme que ce soit dans d'autres entreprises luxembourgeoises ou étrangères et toutes autres formes de placement, l'acquisition par achat, souscription et toute autre manière ainsi que l'aliénation par vente, échange ou toute autre manière de toutes valeurs mobilières et de toutes espèces, l'administration, la supervision et le développement de ces intérêts. La société pourra prendre part à l'établissement et au développement de toute entreprise industrielle ou commerciale et pourra prêter son assistance à pareille entreprise au moyen de prêts, de garanties ou autrement. Elle pourra prêter ou emprunter avec ou sans intérêts, émettre des obligations et autres reconnaissances de dettes.

La société a également pour objet l'acquisition, la gestion, la mise en valeur par location et de toute autre manière et, le cas échéant, la vente d'immeubles de toute nature, tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger. Elle pourra généralement faire toutes opérations industrielles, commerciales, financières, mobilières ou immobilières au Grand-Duché de Luxembourg et à l'étranger qui se rattachent directement ou indirectement, en tout ou en partie, à son objet social. Elle peut réaliser son objet directement ou indirectement en nom propre ou pour compte de tiers, seule ou en association en effectuant toute opération de nature à favoriser ledit objet ou celui des sociétés dans lesquelles elle détient des intérêts.

D'une façon générale, la société pourra prendre toutes mesures de contrôle ou de surveillance et effectuer toute opération qui peut lui paraître utile dans l'accomplissement de son objet et son but. "

Aucun autre point n'étant porté à l'ordre du jour de l'Assemblée et aucun des actionnaires présents ou représentés ne demandant la parole, la Présidente a ensuite clôturé l'Assemblée.

Le montant total des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société, ou qui sont mis à sa charge à raison des présentes, est évalué approximativement à mille euros.

DONT ACTE, le présent acte a été passé à Luxembourg, à la date indiquée en tête des présentes.

Après lecture du présent acte aux comparants, connus du notaire par noms, prénoms, état civil et domiciles, lesdits comparants ont signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: A. UHL, R. BERNARD, J. DEMELIER-MOERENHOUT, C. WERSANDT.

Enregistré à Luxembourg A.C. 2, le 11 décembre 2015. 2LAC/2015/28509. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €

Le Receveur (signé): André MULLER.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée.

Luxembourg, le 17 décembre 2015.

Référence de publication: 2015205989/94.

(150231159) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 décembre 2015.

Plamed Invest S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2120 Luxembourg, 16, allée Marconi.

R.C.S. Luxembourg B 32.021.

—
DISSOLUTION

In the year two thousand and fifteen, on the eleventh of December.

Before Us Me Carlo WERSANDT, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, undersigned,

THERE APPEARED:

The private company limited by shares PLATANA ENTERPRISES COMPANY LIMITED, established and having its registered office in Diagoras House, 7th Floor, 16 Panteli Katelari Street, 1097 Nicosia (Cyprus), registered with Department of the Registrar of Companies and Official Receiver (D.R.C.O.R.) of the Republic of Cyprus under number HE 198145,

here represented by Mr. Luc BRAUN, diplômé ès sciences économiques, residing professionally in L-2120 Luxembourg, 16, Allée Marconi, by virtue of a proxy given under private seal, said proxy after having been initialed “ne varietur” by the proxyholder and the undersigned notary shall remain attached to the present deed.

The appearing party, represented as foresaid, acting in its capacity as sole shareholder of the Company has requested the undersigned notary to document the following:

I.- The appearing party is the owner of all thirty thousand (30,000) shares and sole shareholder of PLAMED INVEST S.A., a public limited company (“société anonyme”) governed by the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at 16, Allée Marconi, L-2120 Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 32021 (the “Company”), incorporated pursuant to a deed of Me Paul FRIEDERS, then notary residing in Luxembourg (Grand Duchy of Luxembourg), on 20 October 1989, published in the Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations, number 95 on 26 March 1990, and whose articles of association have been amended:

- pursuant to a resolution of the extraordinary meeting of shareholders dated 15 November 2001, published by excerpt in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 1116 on 23 July 2002,

- pursuant to a deed of said notary Paul FRIEDERS, on 10 June 2002, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 1323 on 12 September 2002, and

- pursuant to a deed of said notary Paul FRIEDERS, on 9 July 2004, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 1009 on 9 October 2004.

II.- The Company has a share capital of seven hundred and fifty thousand euro (EUR 750,000.-), divided into thirty thousand (30,000) shares with no par value, fully paid up.

III.- The appearing party, as sole shareholder of the Company, declares to have full knowledge of the articles of incorporation and the financial standing of the Company.

IV.- The appearing party, as sole shareholder of the Company, declares explicitly to dissolve the Company and to proceed with the immediate liquidation of the Company.

V.- The appearing party, acting in its capacity of liquidator, declares to take over all assets including:

- two hundred fifty-two thousand and six (252.006) shares, of the Greek company AKMON ANONYMOS GENIKI TECHNIKI ETAIREIA., having its registered office at Panepistimiou 36A, Athens (Greece), registered with the Geniko Emboriko Mitroo-G.E.MI., and

- fourteen (14) shares of the Greek company ATRIUM HOTELS-XENODOXIAKAI & TOURISTIKAI EPICHIRISEIS A.E., having its registered office at Panepistimiou 36A, Athens, (Greece), registered with the Geniko Emboriko Mitroo-G.E.MI.,

and to assume all liabilities of the Company. The liquidation of the Company is thus effected without prejudice to the rights of any third party, given that the appearing party assumes all liabilities of the Company in their current state.

VI.- As a consequence of such dissolution, full discharge is granted to the directors and to the statutory auditor for the carrying out of their mandate up to the date of the dissolution of the Company.

VII.- The records and documents of the dissolved Company will be kept for a period of five (5) years at the former registered office of the dissolved company at L-2120 Luxembourg, 16, Allée Marconi.

VIII.- The proxy-holder of the sole shareholder can proceed with the cancellation of the shareholders register of the Company before the undersigned notary.

Costs

The aggregate amount of the costs, expenditures, remunerations or expenses, in any form whatsoever, which the Company incurs or for which it is liable by reason of the present deed, reaches approximately one thousand Euros (€ 1,000.-).

Statement

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that upon request of the above appearing party, the present deed is worded in English followed by a French version; on request of the same appearing party and in case of divergences between the English and the French text, the French text will prevail.

WHEREOF, the present deed was drawn up in Luxembourg, on the date named at the beginning of this deed.

The deed having been read to the proxy holder of the appearing party, who is known by the notary by its surname, first name, civil status and residence, the said person signed together with Us, notary, this original deed.

Suit la version en langue française du texte qui précède:

L'an deux mille quinze, le onze décembre.

Pardevant Nous Maître Carlo WERSANDT, notaire de résidence à Luxembourg Grand-Duché de Luxembourg, sous-signé;

A COMPARU:

La private company limited by shares PLATANA ENTERPRISES COMPANY LIMITED, établie et ayant son siège social Diagoras House, 7th Floor, 16 Panteli Katelari Street, 1097 Nicosia, (Chypre), inscrite auprès du Department of the Registrar of Companies and Official Receiver (D.R.C.O.R.) de la République de Chypre, sous le numéro HE 198145,

ici représentée par Monsieur Luc BRAUN, diplômé ès sciences économiques demeurant professionnellement à L-2120 Luxembourg, 16, Allée Marconi, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé, laquelle procuration après avoir été paraphée "ne varietur" par le mandataire de la comparante et le notaire instrumentant restera annexée aux présentes.

Laquelle partie comparante, représentée comme ci-avant, agissant en sa qualité d'actionnaire unique de la Société, a requis le notaire instrumentant de documenter ainsi qu'il suit ses déclarations:

I.- La partie comparante est la détentrice de trente mille (30.000) actions et l'actionnaire unique de PLAMED INVEST S.A., une société anonyme régie par le droit luxembourgeois, ayant son siège social au 16, Allée Marconi, L-2120 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg et immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 32021 (la "Société"), constituée suivant acte reçu par Maître Paul FRIEDERS, alors notaire de résidence à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg), en date du 20 octobre 1989, publié au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations, numéro 95 du 26 mars 1990 et dont les statuts ont été modifiés:

- suivant décision de l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires tenue le 15 novembre 2001, publié par extrait au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 1116 du 23 juillet 2002,

- suivant acte reçu par Paul FRIEDERS, en date du 10 juin 2002, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 1323 du 12 septembre 2002, et

- suivant acte reçu par ledit notaire Paul FRIEDERS, en date du 9 juillet 2004, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 1009 du 9 octobre 2004.

II.- Le capital social de la Société s'élève actuellement à sept cent cinquante mille euros (EUR 750.000,-), représenté par trente mille (30.000) actions sans désignation de valeur nominale, entièrement libérées.

III.- La partie comparante, en sa qualité d'actionnaire unique de la Société, déclare avoir parfaite connaissance des statuts et de la situation financière de la Société.

IV.- La partie comparante en tant qu'actionnaire unique de la Société déclare expressément dissoudre la Société et procéder à la liquidation immédiate de la Société.

V.- La partie comparante, agissant en sa qualité de liquidateur, déclare reprendre à sa charge tous les actifs en ce compris:

- deux cent cinquante-six mille six (256.002) actions, de la société de droit grec AKMON ANONYMOS GENIKI TECHNIKI ETAIREIA, ayant son siège social Panepistimiou 36A, Athènes (Grèce) et immatriculée auprès du Geniko Emboriko Mitroo-G.E.MI., et

- quatorze (14) actions, de la société de droit grec ATRIUM HOTELS- XENODOXIAKAI & TOURISTIKAI EPI-CHIRISEIS A.E., ayant son siège social Panepistimiou 36A, Athènes (Grèce) et immatriculée auprès du Geniko Emboriko Mitroo-G.E.MI.,

et de répondre de tous les engagements sociaux. La liquidation de la Société est ainsi achevée sans préjudice des droits de tiers du fait que la partie comparante répond personnellement de tous les engagements sociaux de la Société dans leur état actuel.

VI.- Par suite de cette dissolution, décharge pleine et entière est accordée à tous les administrateurs et au commissaire aux comptes actuels de la Société pour l'exécution de leurs mandats jusqu'au jour de la dissolution de la Société.

VII.- Les livres et documents de la Société dissoute seront conservés pendant cinq (5) ans au moins à l'ancien siège social de la Société dissoute à L-2120 Luxembourg, 16, Allée Marconi.

VIII.- Que le mandataire de l'actionnaire unique pourra procéder à l'annulation du registre des actionnaires nominatifs de la Société et ceci en présence du notaire instrumentant.

Frais

Le montant des frais, dépenses et rémunérations quelconques incombant à la société en raison des présentes s'élève approximativement à mille Euros (€ 1.000.-).

Déclaration

Le notaire instrumentant qui comprend et parle la langue anglaise, déclare par la présente qu'à la demande de la partie comparante ci-avant, le présent acte est rédigé en langue anglaise, suivi d'une version française et qu'à la demande de la même partie comparante et en cas de divergences entre les textes anglais et français, le texte français primera.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Lecture du présent acte faite et interprétation donnée au mandataire de la partie comparante, connu du notaire instrumentant par son nom, prénom usuel, état et demeure, il a signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: L. BRAUN, C. WERSANDT.

Enregistré à Luxembourg A.C. 2, le 15 décembre 2015. 2LAC/2015/28701. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): André MULLER.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée;

Luxembourg, le 18 décembre 2015.

Référence de publication: 2015205863/124.

(150231591) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 décembre 2015.

Planet Plus Investments S.A., SPF, Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.

Siège social: L-2210 Luxembourg, 38, boulevard Napoléon I^{er}.

R.C.S. Luxembourg B 163.409.

DISSOLUTION

L'an deux mille quinze, le dixième jour du mois de décembre;

Pardevant Nous Maître Danielle KOLBACH, notaire de résidence à Redange-sur-Attert (Grand-Duché de Luxembourg), soussignée;

A COMPARU:

La société régie par les lois de la République de Panama..FINDALE ENTERPRISES INCORPORATED., établie et ayant son siège social à Panama-City, 50th and 53rd Streets, P.H. Plaza 2000 Building, 16^{ème} étage, inscrite au Registro Público de Panama, Mercantile Department, Microjacket 654471,

ici représentée par Monsieur Klaus KRUMNAU, juriste, demeurant professionnellement à L-2210 Luxembourg, 38, boulevard Napoléon I^{er}, (le "Mandataire"), en vertu de d'une procuration sous seing privé lui délivrée; laquelle procuration, après avoir été signée "ne varietur" par le Mandataire et la notaire soussignée, restera annexée au présent acte afin d'être enregistrée avec lui.

Laquelle partie comparante, représentée comme dit ci-avant, déclare et requiert le notaire instrumentant d'acter:

1) Que la société anonyme, qualifiée comme société de gestion de patrimoine familial, régie par les lois du Grand-Duché de Luxembourg "PLANET PLUS INVESTMENTS S.A., SPF", établie et ayant son siège social à L-2210 Luxembourg, 38, boulevard Napoléon I^{er}, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, section B, sous le numéro 163409, (la "Société"), a été constituée suivant acte reçu par Maître Joseph ELVINGER, notaire alors de résidence à

Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg), en date du 7 septembre 2011, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 2665 du 3 novembre 2011,

et que les statuts (les "Statuts") n'ont plus été modifiés depuis lors;

2) Que le capital social est fixé à cent mille euros (100.000,- EUR), représenté par mille (1.000) actions d'une valeur nominale de cent euros (100,- EUR) chacune, entièrement libérées;

3) Que la partie comparante, représentée comme dit ci-avant, est devenue successivement propriétaire de toutes les actions de la Société (l'"Actionnaire Unique");

4) Que l'Actionnaire Unique déclare avoir parfaite connaissance des Statuts et de la situation financière de la Société;

5) Que l'Actionnaire Unique prononce explicitement la dissolution de la Société et sa mise en liquidation, avec effet en date de ce jour;

6) Que l'Actionnaire Unique se désigne comme liquidateur de la Société, et agissent en cette qualité, il aura pleins pouvoirs d'établir, de signer, d'exécuter et de délivrer tous actes et documents, de faire toute déclaration et de faire tout ce qui est nécessaire ou utile pour mettre en exécution les dispositions du présent acte;

7) Que l'Actionnaire Unique, dans sa qualité de liquidateur, requiert le notaire d'acter qu'il déclare que tout le passif de la Société est réglé ou provisionné et que le passif en relation avec la clôture de la liquidation est dûment couvert; en outre il déclare que par rapport à d'éventuels passifs de la Société actuellement inconnus, et donc non payés, il assume l'obligation irrévocable de payer ce passif éventuel et qu'en conséquence de ce qui précède tout le passif de la Société est réglé;

8) Que l'Actionnaire Unique accepte expressément le bilan de clôture du 10 décembre 2015;

9) Que l'Actionnaire Unique déclare qu'il reprend tout l'actif de la Société et qu'il s'engagera à régler tout le passif de la Société indiqué au point 7);

10) Que l'Actionnaire Unique déclare formellement renoncer à la nomination d'un commissaire à la liquidation;

11) Que l'Actionnaire Unique déclare que la liquidation de la Société est clôturée et que tous les registres de la Société relatifs à l'émission d'actions ou de tous autres valeurs seront annulés;

12) Que décharge pleine et entière est donnée au conseil d'administration et au commissaire pour l'exécution de leur mandat;

13) Que les livres et documents de la Société seront conservés pendant cinq ans au moins à Luxembourg à l'ancien siège social de la Société à L-2210 Luxembourg, 38, boulevard Napoléon I^{er}.

Frais

Le montant total des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société, ou qui sont mis à sa charge à raison du présent acte, est évalué approximativement à mille cent euros.

DONT ACTE, le présent acte a été passé à Luxembourg, à la date indiquée en tête des présentes.

Après lecture du présent acte au Mandataire de la partie comparante, agissant comme dit ci-avant, connu du notaire par nom, prénom, état civil et domicile, ledit Mandataire a signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: K. KRUMNAU, D. KOLBACH.

Enregistré à Diekirch A.C., le 14 décembre 2015. Relation: DAC/2015/21471. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): Jeannot THOLL.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la Société sur sa demande.

Redange-sur-Attert, le 18 décembre 2015.

Référence de publication: 2015205864/62.

(150231457) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 décembre 2015.

Plantares S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 3A, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 175.622.

L'an deux mille quinze, le neuf décembre.

Pardevant Maître Marc LECUIT, notaire de résidence à Mersch.

S'est réunie:

L'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de «PLANTARES S.A.», une société anonyme de droit luxembourgeois, établie et ayant son siège social à L-1724 Luxembourg, 3A, Boulevard du Prince Henri, inscrite auprès du Registre de Commerce et des sociétés de Luxembourg, sous le numéro B 175.622, constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentant, en date du 19 février 2013, publié au Mémorial C, Recueil spécial des Sociétés et Associations, numéro 961, du 23 avril 2013 (ci-après la «Société»).

La séance est ouverte sous la présidence de Madame Vanessa ALEXANDRE, juriste, demeurant professionnellement à L-7593 Beringen, 7, Rue Wenzel.

L'assemblée choisit comme scrutateur Monsieur Laurent JACQUEMART, expert-comptable, demeurant professionnellement à L-1724 Luxembourg, 3A, Boulevard du Prince Henri.

Le bureau ainsi constitué, le Président expose et prie le notaire instrumentaire d'acter:

I.- Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour

Ordre du jour:

- Renonciation aux modalités légales relatives aux convocations de l'assemblée;
- Réduction du capital social à concurrence de deux cent mille euros (EUR 200.000,00) pour le ramener d'un million deux cent neuf mille six cents euros (EUR 1.209.600,00) à un million neuf mille six cents euros (EUR 1.009.600,00) par remboursement de deux mille (2.000) actions aux actionnaires au prorata de leur participation;

- Modification subséquente de l'article 5 des statuts pour les mettre en concordance avec la résolution qui précède;

II.- Que les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés, ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent sont indiqués sur une liste de présence.

Cette liste de présence, après avoir été signée "ne varietur" par les actionnaires présents, les mandataires des actionnaires représentés ainsi que par les membres du bureau et le notaire instrumentaire, restera annexée au présent procès-verbal pour être soumise avec lui à la formalité de l'enregistrement.

Resteront pareillement annexées aux présentes les procurations des actionnaires représentés, après avoir été signées "ne varietur" par les comparants et le notaire instrumentaire.

III.- Que l'intégralité du capital social étant présente ou représentée à la présente assemblée, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, les actionnaires présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

IV.- Que la présente assemblée, réunissant l'intégralité du capital social, est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les points portés à l'ordre du jour.

Ces faits ayant été reconnus exacts par l'assemblée, le Président expose les raisons qui ont amené le conseil d'administration à proposer les points figurant à l'ordre du Jour.

L'assemblée générale, après avoir délibéré, prend à l'unanimité des voix, les résolutions suivantes:

Première résolution

L'intégralité du capital social de la Société étant représentée à l'Assemblée, l'Assemblée décide de renoncer aux formalités de convocation, les actionnaires de la Société représentés à l'Assemblée se considérant comme dûment convoqués et déclarant avoir pris connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué par avance.

Deuxième résolution

L'assemblée décide de réduire le capital à concurrence de deux cent mille euros (EUR 200.000,00) pour le ramener d'un million deux cent neuf mille six cents euros (EUR 1.209.600,00) à un million neuf mille six cents euros (EUR 1.009.600,00) par remboursement de deux mille (2.000) actions aux actionnaires au prorata de leur participation.

Ledit remboursement ne pourra se faire que sous observation de l'article 69 (2) de la loi sur les sociétés commerciales.

Troisième résolution

L'assemblée décide suite à la résolution qui précède de modifier l'article 5 des statuts alinéa 1^{er}, qui aura désormais la teneur suivante:

« **Art. 5.** Le capital social est fixé à UN MILLION NEUF MILLE SIX CENTS EUROS (1.009.600.- EUR) représenté par DIX MILLE QUATRE-VINGT-SEIZE (10.096) actions d'une valeur nominale de CENT EUROS (100.- EUR) chacune. ».

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Frais

Le montant des dépenses, frais, rémunérations et charges de toutes espèces qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge à raison du présent acte s'élève à environ NEUF CENTS EUROS (€ 900,00).

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, ceux-ci ont signé le présent acte avec le notaire.

Signé: V. ALEXANDRE, L. JACQUEMART, M. LECUIT.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils 2, le 15 décembre 2015. Relation: 2LAC/2015/28745. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €

Le Receveur (signé): André MULLER.

POUR EXPEDITION CERTIFIEE CONFORME

Beringen, le 18 décembre 2015.

Référence de publication: 2015205865/69.

(150231109) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 décembre 2015.

PEP TMT SSF Luxco 2 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: USD 20.000,00.

Siège social: L-1611 Luxembourg, 11, avenue de la Gare.

R.C.S. Luxembourg B 144.222.

—
EXTRAIT

Il résulte d'une décision du conseil de gérance de la Société que le siège social a été transféré en date du 15 décembre 2015 au 11, avenue de la Gare L-1611 Luxembourg.

Il est à noter également que l'associé de la Société PEP TMT SSF Luxco 1 S.à r.l. a également transféré son siège social en date du 15 décembre 2015 au 11, avenue de la Gare L-1611 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 22 décembre 2015.

Référence de publication: 2015208348/15.

(150234770) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 décembre 2015.

Risk Transfer Re S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2146 Luxembourg, 74, rue de Merl.

R.C.S. Luxembourg B 103.233.

—
In the year two thousand fifteen, on the eighth of December,

Before Maître Danielle KOLBACH, Notary, residing in Redange-sur-Attert, Grand Duchy of Luxembourg,

Is held

an Extraordinary General Meeting of the shareholders of RISK TRANSFER Ré S.A., a société anonyme, having its registered office at 74, rue de Merl, L-2146 Luxembourg, registered with the Registre de Commerce et des Sociétés in Luxembourg under section B number 103233, incorporated pursuant to a deed enacted by Maître Joseph ELVINGER, Notary, residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg on 27 June 2001, published in the Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations (hereinafter referred to as the "Mémorial C"), number 1223 of 23 September 2004; and the Articles of Association of have never been amended.

The meeting is chaired by Sara Lecomte, private employee, professionally residing in Redange-sur-Attert.

The chairman appoints as secretary and the meeting elects as scrutineer Barbara Schmitt, private employee, professionally residing in Redange-sur-Attert.

The chairman requests the notary to act that:

I.- The shareholders present or represented and the number of shares held by each of them are shown on an attendance list. That list and proxies, signed by the appearing persons and the notary, shall remain here annexed to be registered with the minutes.

II.- The attendance list let appear that the one thousand two hundred twenty five (1,225) shares with a par value of one thousand euros (EUR 1,000.-), representing the whole corporate capital of one million two hundred twenty five thousand euros (EUR 1,225,000.-) are represented so that the meeting can validly decide on all the items of the agenda of which the shareholders have been beforehand informed.

III.- The agenda of the meeting is the following:

Agenda

1. Dissolution of the Company with immediate effect and its liquidation;
2. Appointment of the Liquidator of the Company
3. To determine the powers to be given to the Liquidator
4. Discharge of liability to the Board of Directors and to the Auditors
5. Miscellaneous

IV.- The entirety of the corporate share capital being represented at the present Meeting, the Shareholders waive the convening notices.

The shareholders agree, to deliberate and vote upon all the items of the agenda. The Shareholders further confirm that all the documentation produced to the meeting has been put at their disposal within a sufficient period of time in order to allow them to examine carefully each document.

After the foregoing was approved by the meeting, the shareholders unanimously decide what follows:

First resolution

The meeting decides the anticipated dissolution of the company and to put it into liquidation with immediate effect.

Second resolution

The meeting decides to appoint as liquidator ATWELL S.à r.l., a company duly established under the laws of Luxembourg, having its registered office at 17, rue des Jardiniers, L-1835 Luxembourg, registered with the Registre de Commerce et des Sociétés in Luxembourg under section B number 169787.

Third resolution

The liquidator has the broadest powers foreseen by articles 144-148 bis of the law on commercial companies. He may execute all acts foreseen by article 145 without the authorization of the general meeting whenever it is requested.

The liquidator is dispensed to draw up an inventory and he may refer to the books of the company.

He may, under his own liability, delegate for special operations to one or more proxy holders such capacities and for such period he may determine.

Fourth resolution

The meeting decides to grant full and complete discharge to the directors and to the independent auditor for the performance of their mandate until the date of the present minutes.

Expenses

The expenses, costs, remunerations or charges in any form whatsoever, which shall be borne by the company as a result of the present deed, are estimated at approximately one thousand six hundred (EUR 1,600.-).

There being no further business before the meeting, the same was thereupon adjourned.

Whereof the present notarial deed was drawn up and duly enacted in Redange-sur- Attert, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the persons appearing, they signed together with the notary, the present original deed.

The undersigned notary who understands and speaks English states herewith that on request of the above appearing persons, the present deed is worded in English followed by a French translation. On request of the same appearing persons and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will prevail.

Suit la traduction française du texte qui précède

L'an deux mille quinze, le huit décembre,

Par devant Maître Danielle KOLBACH, notaire de résidence à Redange-sur-Attert, Grand-Duché de Luxembourg,

Se réunit

une assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme RISK TRANSFER RE S.A., une société anonyme de droit luxembourgeois ayant son siège social au 74, rue de Merl, L-2146 Luxembourg, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous la section B numéro 103233, constituée suivant acte reçu par Maître Joseph ELVINGER notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg en date du 23 septembre 2004, publié au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations numéro 1223 du 30 novembre 2004; et dont les statuts n'ont jamais été modifiés.

L'assemblée est présidée par Sara Lecomte, employée privée, demeurant professionnellement à Redange-sur-Attert.

Le président désigne comme secrétaire et l'assemblée choisit comme scrutateur Barbara Schmitt, employée privée, demeurant professionnellement à Redange-sur- Attert.

Le président prie le notaire d'acter que:

I.- Les actionnaires présents ou représentés et le nombre d'actions qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence. Cette liste et les procurations, une fois signées par les comparants et le notaire instrumentant, resteront ci-annexées pour être enregistrées avec l'acte.

II.- Cette liste de présence fait apparaître que les mille deux cent vingt-cinq (1.225) actions d'une valeur nominale de mille euros (EUR 1.000,-), représentant l'intégralité du capital social d'un million deux cent vingt-cinq mille euros (EUR 1.225.000,-) sont représentées à la présente assemblée générale extraordinaire, de sorte que l'assemblée peut décider valablement sur tous les points portés à l'ordre du jour, dont les actionnaires ont été préalablement informés.

III.- L'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

Ordre du jour

1.- Décision de la mise en liquidation volontaire de la société.

2.-Nomination d'un liquidateur.

- 3.- détermination de ses pouvoirs.
- 4.- Décharge aux administrateurs et au commissaire aux comptes.
- 5.-Divers.

IV.- L'intégralité du capital social étant représentée à la présente l'Assemblée, les Actionnaires décident de renoncer aux formalités de convocation.

Les actionnaires acceptent dès lors de délibérer et de voter les points portés à l'ordre du jour. Ils confirment que toute la documentation présentée lors de l'assemblée a été mise à leur disposition endéans une période suffisante pour leur permettre d'examiner attentivement chaque document.

Ces faits exposés et reconnus exacts par l'assemblée, les actionnaires décident ce qui suit à l'unanimité:

Première résolution

L'assemblée décide la dissolution anticipée de la société et sa mise en liquidation volontaire avec effet immédiat.

Deuxième résolution

L'assemblée décide de nommer en tant que liquidateur, la société ATWELL S.à r.l., une société de droit luxembourgeois, ayant son siège social 17, rue des Jardiniers, L- 1835 Luxembourg, immatriculée auprès du registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous la section B numéro 169787.

Troisième résolution

Le liquidateur a les pouvoirs les plus étendus prévus par les articles 144-148 bis de la loi sur les sociétés commerciales. Il peut accomplir les actes prévus par l'article 145 sans l'autorisation de l'assemblée générale chaque fois qu'il est demandé.

Le liquidateur est dispensé de dresser inventaire et il peut se référer aux écritures de la société.

Il pourra sous sa seule responsabilité, pour des opérations spéciales et déterminées, déléguer tout ou partie de ses pouvoirs à un ou plusieurs mandataires.

Quatrième résolution

L'assemblée décide de donner décharge pleine et entière aux administrateurs et au Réviseur d'Entreprises Agréé pour l'exécution de leur mandat jusqu'à la date du présent acte.

Frais

Les frais, dépenses, rémunérations et charges sous quelque forme que ce soit, incombant à la société et mis à sa charge en raison des présentes, sont évalués sans nul préjudice à la somme de mille six cents euros (EUR 1.600,-).

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

DONT ACTE, passé à Redange-sur-Attert, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite aux comparants, ils ont tous signé avec le notaire la présente minute.

Le notaire soussigné qui connaît la langue anglaise constate que sur demande des comparants le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française.

Sur demande des mêmes comparants et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Signé: S. LECOMTE, B. SCHMITT, D. KOLBACH.

Enregistré à Diekirch Actes Civils le 10 décembre 2015. Relation: DAC/2015/21311. Reçu soixante-quinze euros (EUR 75,-)

Le Receveur (signé): J. THOLL.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la Société sur sa demande

Redange-sur-Attert, le 18 décembre 2015.

Référence de publication: 2015205887/130.

(150231190) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 décembre 2015.

Sailux S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1229 Luxembourg, 1, rue Bender.

R.C.S. Luxembourg B 44.793.

CLÔTURE DE LIQUIDATION

Extrait

Il résulte d'un acte de clôture de liquidation reçu par le notaire Maître Martine SCHAEFFER, de résidence à Luxembourg, en date du 15 décembre 2015, enregistré à Luxembourg Actes Civils 2, le 16 décembre 2015, 2LAC/2015/28915, aux droits de soixante-quinze euro (75,- EUR), que la société anonyme SAILUX S.A. (en liquidation), ayant son siège social à 1, rue

Bender, L-1229 Luxembourg, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés sous le numéro B 44.793, constitué en date du 29 juillet par acte de Maître Paul FRIEDERS, notaire alors de résidence à Luxembourg, publié au Mémorial C, numéro 499 du 22 octobre 1993.

Les statuts de la société ont été modifiés à plusieurs reprises et pour la dernière fois par acte de Maître Joseph ELVINGER, alors notaire de résidence à Luxembourg en date du 28 juin 2005, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 1408 du 17 décembre 2005.

La société a été mise en liquidation suivant acte du notaire instrumentaire en date du 10 avril 2013, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 1386 du 12 juin 2013.

Après adoption du rapport du commissaire à la liquidation et les comptes de liquidation, l'assemblée générale donne pleine et entière décharge au liquidateur LISOLUX S.à r.l. ayant son siège social au 18, rue de l'Eau, L-1449 Luxembourg et au réviseur d'entreprises agréé agissant en tant que commissaire vérificateur ERNST & YOUNG Luxembourg S.A., ayant son siège social au 7, rue Gabriel Lippmann, L-5365 Munsbach.

L'assemblée générale donne décharge pleine et entière aux administrateurs et au commissaire aux comptes de la société pour l'exécution de leur mandat jusqu'à ce jour.

En conséquence l'assemblée générale prononce la clôture de la liquidation de la société SAILUX S.A. (en liquidation)

Les livres et documents de la société seront conservés pendant une durée de cinq (5) ans à partir du jour de la liquidation auprès de FIDUCENTER S.A., ayant son siège social au 18, rue de l'Eau, L-1449 Luxembourg, inscrite au RCS Luxembourg sous le numéro B 62.780.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 23 décembre 2015.

Référence de publication: 2015210752/32.

(150236096) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 décembre 2015.

Rivergate S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 6, rue Eugène Ruppert.

R.C.S. Luxembourg B 201.541.

Les statuts coordonnés au 8 décembre 2015 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Marc Loesch

Notaire

Référence de publication: 2015205888/11.

(150231226) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 décembre 2015.

REInvest Germany S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 102.500,00.

Siège social: L-7257 Walferdange, 2, Millewee.

R.C.S. Luxembourg B 115.331.

In the year two thousand and fifteen, on the fourth of December.

Before Us, Maître Martine SCHAEFFER, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

THERE APPEARED:

1. REInvest Malta Ltd, a company incorporated under the laws of Malta, having its registered office at Cobalt House, 2nd Floor, Notabile Road, M-QRM 09 Mriehel, registered with the Register of Malta under number C 39529, duly represented by its Sole Manager Mr. Tammir AMR, being the holder of 3,760 shares of the Company;

2. NISARB European Distressed Opportunities Ltd, a company incorporated under the laws of Cayman Islands, having its registered office at 70, 4th Floor West Wind Building, Harbour Drive, KY - George Town, Grand Cayman, registered with the Register of Cayman Islands under number 154559, duly represented by its Managers Mr. Tammir AMR (Manager A) and Mr. Takashi SATO (Manager B), being the holder of 240 shares of the Company;

all hereby represented by Mr Liridon ELSHANI, private employee, residing professionally in Luxembourg, by virtue of a proxies given under private seal.

Said proxies, after having been signed "ne varietur" by the proxyholder of the appearing party and the undersigned notary, will remain annexed to this deed for the purpose of registration.

The appearing party, represented as stated above, has requested the undersigned notary to record the following:

I. That they are the shareholders (the Shareholders) of REInvest Germany S.à r.l., a private limited liability company (société à responsabilité limitée) incorporated under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg on March 21, 2006,

having its registered office at 2, Millewee, L-7257 Walferdange, Grand Duchy of Luxembourg, having a share capital of one hundred thousand Euros (EUR 100,000) and registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 115.331 (the Company), incorporated by a deed of Maître Joseph ELVINGER, notary than residing in Luxembourg, enacted on March 21, 2006, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 1143, of June 13, 2006. The Articles of the Company have been amended for the last time by a deed of Maître Alex WEBER, notary residing in Bascharage, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 91 of January 15th, 2013.

II. That the Shareholders hold all the shares in the share capital of the Company.

III. That the agenda of the meeting is worded as follows:

1. Increase of the share capital of the Company by an amount of two thousand five hundred Euro (EUR 2,500) in order to bring the share capital of the Company from its present amount of one hundred thousand Euro (EUR 100,000), represented by four thousand (4,000) shares of twenty-five Euro (EUR 25) each, to one hundred two thousand five hundred Euro (EUR 102,500) by way of the issuance of one hundred (100) new shares of the Company of twenty-five Euro (EUR 25) each, together with a share premium of nine hundred ninety-seven thousand five hundred Euro (EUR 997,500);

2. Subscription by the actual shareholders in the same proportion as their actual detention and payment of the newly issued share as specified under item 1. above by a contribution in cash and a contribution in kind;

3. Subsequent amendment to article six of the articles of association of the Company (the Articles) in order to reflect the increase of the share capital specified under item 1. above;

4. Amendment to the Shareholders' register of the Company in order to reflect the above changes with power and authority given to any manager of the Company, each acting individually, to proceed for and on behalf of the Company with the registration of the newly issued share in the Shareholders' register of the Company; and

5. Any other matters which are incidental to or are necessary to give legal effect to the transactions or documents referred to in items 1 to 4 above.

IV. The entirety of the share capital of the Company being represented at the present meeting, the Shareholders consider themselves as duly convened and declare to have perfect knowledge of the agenda which was communicated to it in advance and consequently waive all the rights and formalities it is entitled to for the convening of this meeting.

V. That the Shareholders have taken the following resolutions:

First resolution

The Shareholders resolve to increase the share capital of the Company by an amount of two thousand five hundred Euro (EUR 2,500) in order to bring the share capital of the Company from its present amount of one hundred thousand Euro (EUR 100,000), represented by four thousand (4,000) shares of twenty-five Euro (EUR 25) each, to one hundred two thousand five hundred Euro (EUR 102,500) by way of the issuance of one hundred (100) new shares of the Company of twenty-five Euro (EUR 25) each, together with a share premium of nine hundred ninety-seven thousand five hundred Euro (EUR 997,500), to be subscribed and paid-up partially by a contribution in cash for an amount of nine hundred forty thousand Euro (EUR 940,000) and partially by a contribution in kind for an amount of sixty thousand Euro (EUR 60,000) consisting of a certain claim that the Shareholders hold against the Company.

Second resolution

The Shareholders resolve to accept and record the following subscription to, and full payment of, the share capital increase as follows:

Subscription

Thereupon, the one hundred (100) new shares have been subscribed by the Shareholders as follows:

- REInvest Malta Ltd, prenamed, has subscribed to ninety-four (94) new shares with a nominal value of twenty-five Euro (EUR 25) together with a share premium of nine hundred thirty-seven thousand six hundred fifty Euro (EUR 937,650);

- NISARB European Distressed Opportunities Ltd, prenamed, has subscribed to six (6) new shares with a nominal value of twenty-five Euro (EUR 25) together with a share premium of fifty-nine thousand eight hundred fifty Euros (EUR 59,850).

Payment

All the one hundred (100) new shares have been paid-up as follows:

1. ninety-four (94) shares have been paid-up by REInvest Malta Ltd, prenamed, by way of a contribution in cash for an amount of nine hundred forty thousand Euro (EUR 940,000) (the Contribution in cash), which amount is evidenced by the blocking certificate issued by the bank of the Company, so that the amount of nine hundred forty thousand Euro (EUR 940,000) is at the free disposal of the Company.

The Contribution in cash shall be allocated as follows:

(i) Two thousand three hundred fifty Euro (EUR 2,350) are allocated to the share capital account of the Company; and

(ii) The remaining amount of nine hundred thirty-seven thousand six hundred fifty Euro (EUR 937,650) are allocated to the share premium account of the Company.

2. six (6) shares have been paid-up by NISARB European Distressed Opportunities Ltd, prenamed, by way of a contribution in kind consisting of a claim in an aggregate amount of sixty thousand Euro (EUR 60,000) (the Claim) that it has against the Company.

The Claim shall be allocated as follows:

(iii) One hundred fifty Euro (EUR 150) are allocated to the share capital account of the Company; and

(iv) The remaining amount of fifty-nine thousand eight hundred fifty Euro (EUR 59,850) are allocated to the share premium reserve account of the Company.

The valuation of the contribution in kind of the Claim is evidenced by inter alia, (i) the valuation report of the management of the Company (the Valuation Report), (ii) the balance sheet of the Company (the Balance Sheet) and (iii) a contribution certificate issued on the date hereof by the management of NISARB European Distressed Opportunities Ltd (the Contribution Certificate).

Furthermore the Contribution Certificate and the Valuation Report in respect of the Claim states in essence that:

- NISARB European Distressed Opportunities Ltd is the owner of the Claim, are totally entitled to the Claim and possess the power to dispose of the Claim;

- the Claim is certain and will be due and payable on its due date without deduction (certain, liquide et exigible);

- based on Luxembourg generally accepted accounting principles, the Claim contributed to the Company per the attached Shareholder Balance Sheet is valued at least at sixty thousand Euros (EUR 60,000). Since the Shareholder Balance Sheet, no material changes have occurred which would have depreciated the value of the contribution made to the Company;

- the Claim contributed to the Company is freely transferable by the Shareholder to the Company and is not subject to any restrictions or encumbered with any pledge or lien limiting its transferability or reducing its value; and

- all formalities to transfer the legal ownership of the Claim contributed to the Company have been or will be accomplished by the Shareholder and upon the contribution of the Claim by the Shareholder to the Company, the Company will become the full owner of the Claim, which will be extinguished by way of confusion in accordance with article 1300 of the Luxembourg Civil Code.

Such Valuation Report, the contribution certificates and a copy of the Balance Sheet of the Company, as well as the blocking certificate, after signature "ne varietur" by the proxyholder of the appearing party and the undersigned notary, shall remain attached to this deed for the purpose of registration.

Third resolution

As a consequence of the preceding resolutions, the Shareholders resolve to amend the article six of the Articles, so that it shall henceforth read as follows:

“ **Art. 6.** The Company's share capital is fixed at one hundred two thousand five hundred Euros (EUR 102,500) represented by five thousand (4,100) shares with a par value of twenty-five Euro (EUR 25) each, all subscribed and fully paid-up.”

The shares are allocated as follow:

Shareholders	Shares
REInvest Malta Ltd	3,854
NISARB European Distressed Opportunities Ltd	246
TOTAL	4,100

Fourth resolution

The Shareholders resolve to amend the Shareholders' register of the Company in order to reflect the above changes with power and authority given to any director of the Company, each acting individually, to proceed for and on behalf of the Company with the registration of the newly issued shares in the Shareholders' register of the Company.

Estimate of costs

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever which will have to be borne by the Company as a result of the present deed are estimated at two thousand seven hundred Euro (EUR 2,700.-).

Declaration

The undersigned notary who understands and speaks English, states that on request of the above appearing party, the present deed is worded in English, followed by a French version. At the request of the same appearing party, in case of discrepancies between the English and the French texts, the English version shall prevail.

Whereof the present notarial deed is drawn in Luxembourg, on the year and day first above written.

The document having been read to the proxy holder of the appearing party, the proxy holder of the appearing party signed together with us, the notary, the present original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille quinze, le quatre décembre,

Par devant Maître Martine SCHAEFFER, notaire de résidence à Luxembourg, soussigné.

Ont comparu:

1. REInvest Malta Ltd, une société de droit maltais, avec siège social à Cobalt House, 2nd Floor, Notabile Road, M-QRM 09 Mriehel, enregistrée auprès du Registre de Malte sous le numéro C 39529, dûment représentée par son gérant unique M. Tammir AMR, détentrice de 3.760 parts sociales de la Société;

2. NISARB European Distressed Opportunities Ltd, une société de droit des Îles Cayman, avec siège social au 70, 4th Floor West Wind Building, Harbour Drive, KY - George Town, Grand Cayman, enregistrée auprès du Registre des Îles Cayman sous le numéro 154559, dûment représentée par son gérants M. Tammir AMR (Gérant A) et M. Takashi SATO (Gérant B), détentrice de 240 parts sociales de la Société;

Tous ici représentés aux présentes par Monsieur Liridon ELSHANI, employé privé, demeurant professionnellement à Luxembourg, en vertu d'une procuration sous seing privé,

Laquelle procuration, signée «ne varietur» par le mandataire et le notaire instrumentant restera annexée au présent acte pour être enregistrée en même temps.

Les comparants ont requis le notaire instrumentant de prendre acte de ce qui suit:

I. Qu'ils sont les associés (Les Associés) de REInvest Germany S.à r.l., une société à responsabilité limitée ayant son siège social au 2, Millewee, L-7257 Walferdange, Grand-Duché de Luxembourg, ayant un capital social de cent mille Euro (EUR 100.000) immatriculée au Registre du commerce et des sociétés de Luxembourg sous le numéro B 115.331, ci-après (la Société), constituée suivant acte reçu par Maître Joseph ELVINGER, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 21 Mars 2006, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 1143 du 13 Juin 2006. Les Statuts de la Société ont été modifiés pour la dernière fois suivant acte par Maître Alex WEVER, notaire de résidence à Bascharage, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 91 du 15 janvier 2013.

II. Que les Associés détiennent toutes les parts sociales de la Société.

III. Que l'ordre du jour est le suivant:

1 Augmentation du capital social à concurrence de deux mille cinq cents Euros (EUR 2.500) pour le porter de son montant actuel de cent mille Euros (EUR 100.000) représenté par quatre mille (4.000) parts sociales de vingt-cinq Euros (EUR 25) chacune à cent deux mille cinq cents Euros (EUR 102.500), par émission de cent (100) nouvelles parts sociales de la Société de vingt-cinq Euros (EUR 25), ensemble avec une prime d'émission de neuf cent quatre-vingt-dix-sept mille cinq cents Euros (EUR 997.500);

2 Souscription par les associés actuels au prorata de leur détention actuelle et libération des nouvelles parts sociales par apport en numéraire et un apport en nature;

3 Modification subséquente de l'article 6 des statuts afin de refléter cette augmentation de capital;

4 Modification du registre des associés afin de refléter les changements ci-dessus, pouvoir et autorité consentis à tout gérant de la société pouvant agir individuellement à l'effet de transcrire l'émission de ces nouvelles parts dans le registre d'associés de la société; et

5 Toutes autres modifications utiles ou nécessaires aux opérations ci-dessus.

IV. Que l'entière du capital étant représentée, les Associés se déclarent dûment convoqués et avoir eu connaissance de l'ordre du jour ci-dessus.

V.

VI. Que les Associés ont pris les résolutions suivantes:

Première résolution

Les Associés décident d'augmenter le capital social souscrit à concurrence de deux mille cinq cents Euros (EUR 2.500) pour le porter de son montant actuel de cent mille Euros (EUR 100.000) représenté par quatre mille (4.000) parts sociales de vingt-cinq Euro (EUR 25) chacune à cent deux mille cinq cents Euros (EUR 102.500), par émission de cent (100) nouvelles parts sociales de la Société de vingt-cinq Euros (EUR 25), ensemble avec une prime d'émission de neuf cent quatre-vingt-dix-sept mille cinq cents Euros (EUR 997.500), à souscrire et à libérer d'une part par un apport en numéraire pour un montant de neuf cent quarante mille Euros (EUR 940.000) et d'autre part par un apport en nature consistant en une créance certaine, liquide et exigible, d'un montant de soixante mille Euros (EUR 60.000) que les associés ont envers la Société.

Deuxième résolution

Les Associés tel que représentés déclarent souscrire aux parts nouvelles et les libérer comme suit.

Souscription

Sur ce, les Associés les cent (100) parts sociales nouvelles ont été souscrites comme suit:

- REInvest Malta Ltd, prénommée, a souscrit à quatre-vingtquatorze (94) nouvelles parts sociales avec une valeur nominale de vingt-cinq Euros (EUR 25) ensemble avec une prime d'émission de neuf cent trente-sept mille six cent cinquante Euros (EUR 937.650);

- NISARB European Distressed Opportunities Ltd, prénommée, a souscrit à six (6) nouvelles parts sociales avec une valeur nominale de vingt-cinq Euros (EUR 25) ensemble avec une prime d'émission de cinquante-neuf mille huit cent cinquante Euros (EUR 59.850).

Libération

Toutes les cent (100) nouvelles parts sociales de la Société ont été libérées comme suit:

1. quatre-vingt-quatorze (94) parts sociales ont été libérées par REInvest Malta Ltd, prénommée, par un apport en numéraire d'un montant total de neuf cent quarante mille Euros (EUR 940.000) (l'Apport en numéraire), lequel montant est démontré par un certificat de blocage fourni par la Banque de la Société, de sorte que le montant de neuf cent quarante mille Euros (EUR 940.000) est libre disposition de la Société.

L'Apport en numéraire sera affecté comme suit:

(iii) Deux mille trois cent cinquante Euros (EUR 2.350) sont affectés au compte de capital social de la Société; et

(iv) Le montant restant de neuf cent trente-sept mille six cent cinquante Euros (EUR 937.650) est affecté au compte de réserve de prime d'émission de la Société.

2. six (6) actions ont été libérées par NISARB European Distressed Opportunities Ltd, prénommée, par un apport en nature consistant en une créance d'un montant total de soixante mille d'Euros (EUR 60.000) (la Créance), qu'elle détient envers la Société.

La Créance sera affectée comme suit:

(i) Cent cinquante Euros (EUR 150) sont affectés au compte de capital social de la Société; et

(ii) Le montant restant de cinquante-neuf mille huit cent cinquante Euros (EUR 59.850) est affecté au compte de réserve de prime d'émission de la Société.

L'estimation de l'apport en nature de la Créance est documentée par, entre autres, (i) le rapport d'évaluation de la gérance de la Société (le Rapport d'Evaluation), (ii) le bilan de la Société (le Bilan) et (iii) un certificat d'apport émis par NISARB European Distressed Opportunities Ltd (le Certificat d'Apport).

Le Certificat d'Apport et le Rapport d'Evaluation concernant ladite Créance indiquent essentiellement que:

- NISARB European Distressed Opportunities Ltd est le propriétaire exclusif de la Créance, il est le seul autorisé à détenir la Créance et possède le pouvoir de disposer de la Partie de la Créance;

- la Créance représente une créance certaine et qui deviendra liquide et exigible à sa date d'échéance sans déduction;

- sur base des principes comptables généralement acceptés au Luxembourg, la Créance apportée à la Société d'après le Bilan annexé est estimée à au moins soixante mille Euros (EUR 60.000). Depuis la date du Bilan, aucun changement matériel qui aurait déprécié la valeur de l'apport fait à la Société n'a eu lieu;

- la Partie de la Créance apportée à la Société est librement cessible par NISARB European Distressed Opportunities Ltd à la Société et n'est soumise à aucune restriction ni grevée d'un quelconque nantissement ou droit préférentiel limitant sa cessibilité ou réduisant sa valeur;

- toutes les formalités relatives au transfert du titre de propriété de la Partie de la Créance apportée à la Société ont été ou seront accomplies par NISARB European Distressed Opportunities Ltd et au moment de l'apport de la Créance par NISARB European Distressed Opportunities Ltd à la Société, la Société deviendra le plein propriétaire de la Partie de la Créance, qui sera éteinte par voie de confusion conformément à l'article 1300 du Code Civil luxembourgeois."

Les Rapport d'Evaluation, le Certificat d'Apport ainsi qu'une copie du Bilan de la Société, après signature "ne varietur" par le mandataire de la partie comparante et le notaire instrumentant, resteront annexés au présent acte pour les formalités de l'enregistrement.

Troisième résolution

Afin de mettre les statuts en concordance avec les résolutions qui précèdent, les Associés décident de modifier l'article six des statuts pour lui donner la teneur suivante:

" **Art. 6.** Le capital social est fixé à cent deux mille cinq cents Euros (EUR 102.500) divisé en quatre mille cent (4.100) parts sociales sous forme nominative d'une valeur de vingt-cinq Euro (EUR 25) chacune, toutes souscrites et entièrement libérées."

Les parts sociales sont réparties comme suit:

	Parts sociales
REInvest Malta Ltd	3.854
NISARB European Distressed Opportunities Ltd	246
TOTAL	4.100

Quatrième résolution

Les Associés décident de modifier le registre des associés afin de refléter les résolutions précédentes, pouvoir étant conféré à tout gérant de la société pouvant agir individuellement à l'effet de procéder à ces modifications.

Frais

Les frais, dépenses, rémunérations et charges sous quelque forme que ce soit, incombant à la société et mis à sa charge en raison des présentes, sont évalués sans nul préjudice à la somme de deux mille sept cents Euros (EUR 2.700,-).

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Le notaire soussigné qui connaît la langue anglaise constate que sur demande du comparant le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française. Sur demande du même comparant et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

DONT ACTE, passé à Luxembourg, les jours, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite au comparant, il a signé avec Nous notaire la présente minute.

Signé: L. Elshani et M. Schaeffer.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils 2, le 14 décembre 2015. Relation: 2LAC/2015/28607. Reçu soixante-quinze euros Eur 75.-

Le Receveur (signé): André MULLER.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la demande de la prédite société, aux fins d'inscription au Registre de Commerce.

Luxembourg, le 18 décembre 2015.

Référence de publication: 2015205902/259.

(150231093) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 décembre 2015.

RAE Angers S. à r.l., Société à responsabilité limitée unipersonnelle.

Siège social: L-1222 Luxembourg, 16, rue Beck.

R.C.S. Luxembourg B 131.933.

—
DISSOLUTION

In the year two thousand and fifteen, on the fifteenth of December.

Before Us Me Henri BECK, notary residing in Echternach, Grand-Duchy of Luxembourg, undersigned.

Appeared:

The company Realkapital Aktiv Europa Lux S.à r.l., having its registered office at L-1222 Luxembourg, 16, rue Beck, registered with the Luxembourg Trade and Companies' Register under the number B 131.960,

here represented by Mr. Laurent WALLENBORN, managing director, residing professionally at L-6492 Echternach, 2, rue Thoull, by virtue of a proxy given under private seal on December 7, 2015,

which proxy after having been signed "ne varietur" by the proxyholder and the undersigned notary shall stay affixed to the present deed to be filed with the registration authorities.

This appearing party, represented as said before, declares and requests the notary to act:

1) That RAE Angers, S.à r.l., a Luxembourg private limited liability company, established and having its registered office at L-1222 Luxembourg, 16, rue Beck, registered with the Luxembourg Trade and Companies' Register under the number B 131.933, (hereinafter referred to as the "Company"), has been incorporated pursuant to a deed by the notary Martine SCHAEFFER, residing in Luxembourg, on the 10th of September 2007, published in the Mémorial C Recueil des Sociétés et Associations number 2405 of October 24, 2007, and which articles of incorporation have been amended by deed of the same notary Martine SCHAEFFER on the 10th of June 2008, published in the Mémorial C Recueil des Sociétés et Associations number 1756 of July 16, 2008.

2) That the corporate capital is set at twelve thousand five hundred Euro (€ 12.500.-), represented by one hundred twenty-five (125) shares of one hundred Euro (€ 100.-) each.

3) That Realkapital Aktiv Europa Lux S.à r.l. is the sole owner of all the shares of the Company, (the "Sole Shareholder").

4) That the Sole Shareholder at an extraordinary Shareholders' meeting amending the articles of the Company declares the dissolution of the Company with immediate effect and the commencement of the liquidation process.

5) That the Sole Shareholder appoints Mr. Laurent WALLENBORN, prenamed, as liquidator of the Company, who, in this capacity as liquidator of the Company, has full powers to sign, execute and deliver any acts and any documents, to make any declaration and to do anything necessary or useful so to bring into effect the purposes of the present deed.

6) That the Sole shareholder decides to immediately convene the second and third general meeting of shareholders in accordance with article 151 of the law of 10 August 1915 concerning commercial companies and to immediately hold these meetings one after the other.

7) That the Sole Shareholder declares having thorough knowledge of the articles of association and of the financial situation of the Company.

8) That with the approval of debtors, all debts have been taken over by the Sole Shareholder.

9) That the Sole Shareholder approves the liquidation report established on December 4, 2015 and declares that he takes over all the assets of the Company, and that he will assume any existing debt of the Company.

The liquidation report, after having been signed “ne varietur” by the proxyholder and the undersigned notary, shall stay affixed to the present deed to be filed with the registration authorities.

10) That the Sole Shareholder appoints the company GLT FIDUCIAIRE S.A., having its registered office in L-6492 Echternach, 2, rue Thoull, registered with the Luxembourg Trade and Companies' Register under the number B 122.426, as auditor to the liquidation and asks it to establish a report on the liquidation.

Having reviewed the report of the auditor to the liquidation, the Sole Shareholder accepts its findings, approves the liquidation accounts and grants a total and entire discharge, without reserve or restriction to the prenamed auditor, in relation to the verifications carried out as of the date hereof. The report of the auditor to the liquidation shall stay affixed to the present deed to be filed with the registration authorities.

11) That the Sole Shareholder, in the third general meeting of Shareholders, declares that the liquidation of the Company is closed and that any registers of the Company recording the issuance of shares or any other securities shall be cancelled. He confirms that the Company has definitely ceased to exist.

12) That discharge is given to the managers of the Company.

13) That the books and documents of the Company will be kept for a period of five years at least in Luxembourg at the former registered office of the Company in L-1222 Luxembourg, 16, rue Beck.

Statement

The undersigned notary who understands and speaks English and French, states herewith that on request of the above appearing party, the present deed is worded in English followed by a French version; on the request of the same appearing party and in case of divergence between the English and the French text, the French version will be prevailing.

WHEREOF, the present deed was drawn up in Echternach, at the date indicated at the beginning of the document.

After reading the present deed to the mandatory of the appearing party, acting as said before, known to the notary by his name, first name, civil status and residence, the said mandatory has signed with Us, the notary, the present deed.

Suit la version en langue française du texte qui précède:

L'an deux mille quinze, le quinze décembre.

Pardevant Nous Maître Henri BECK, notaire de résidence à Echternach, Grand-Duché de Luxembourg, soussigné.

A comparu:

La société Realkapital Aktiv Europa Lux S.à r.l., ayant son siège social à L-1222 Luxembourg, 16, rue Beck, inscrite au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg sous le numéro B 131.960,

représentée par Monsieur Laurent WALLENBORN, administrateur-délégué, demeurant professionnellement à L-6492 Echternach, 2, rue Thoull, en vertu d'une procuration sous seing privé lui délivrée en date du 7 décembre 2015,

laquelle procuration, après avoir été signée “ne varietur” par le mandataire et le notaire instrumentaire, restera annexée au présent acte avec lequel elle sera soumise aux formalités de l'enregistrement.

Laquelle partie comparante déclare et requiert le notaire instrumentaire d'acter:

1) Que RAE Angers, S.à r.l., une société à responsabilité limitée luxembourgeoise, établie et ayant son siège social à L-1222 Luxembourg, 16, rue Beck, inscrite au registre de commerce et des sociétés à Luxembourg sous le numéro B 131.933, (ci-après la “Société”), a été constituée suivant acte reçu par le notaire Martine SCHAEFFER, de résidence à Luxembourg, en date du 10 septembre 2007, publié au Mémorial C Recueil des Sociétés et Associations numéro 2405 du 24 octobre 2007, et dont les statuts ont été modifiés suivant acte reçu par le même notaire Martine SCHAEFFER en date du 10 juin 2008, publié au Mémorial C Recueil des Sociétés et Associations numéro 1756 du 16 juillet 2008.

2) Que le capital social souscrit de la Société est fixé à douze mille cinq cents Euros (€ 12.500.-), représenté par cent vingt-cinq (125) parts sociales d'une valeur nominale de cent Euros (€ 100.-) chacune.

3) Que Realkapital Aktiv Europa Lux S.à r.l., préqualifiée, est le seul propriétaire de toutes les parts sociales de la Société (l'associée unique).

4) Que l'associée unique siégeant en assemblée générale extraordinaire des associés modificative des statuts de la Société, prononce la dissolution anticipée de la Société avec effet immédiat et la mise en liquidation.

5) Que l'associée unique désigne Monsieur Laurent WALLENBORN, prénommé, comme liquidateur de la Société, lequel aura dans cette capacité de liquidateur de la société pleins pouvoirs d'établir, signer, exécuter et délivrer tous actes et documents, de faire toute déclaration et de faire tout ce qui est nécessaire ou utile pour mettre en exécution les dispositions du présent acte.

6) Que l'associée unique déclare fixer à tout de suite la deuxième et troisième assemblée conformément à l'article 151 de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et les tenir immédiatement l'une après l'autre.

7) Que l'associée unique déclare avoir parfaite connaissance des statuts et de la situation financière de la Société.

8) Que de l'accord des créanciers, toutes les dettes ont été reprises par l'associée unique.

9) Que l'associée unique approuve le rapport de liquidation établi en date du 4 décembre 2015 et déclare qu'il reprend tout l'actif de la Société et qu'il s'engagera à régler tout le passif de la Société.

Le rapport sur la liquidation, après avoir été signée "ne varietur" par le mandataire et le notaire soussigné, restera annexé au présent acte avec lequel il sera enregistré.

10) Que l'associé unique nomme en qualité de commissaire à la liquidation la société GLT FIDUCIAIRE S.A., avec siège social à L-6492 Echternach, 2, rue Thoull, inscrite au registre de commerce et des sociétés à Luxembourg sous le numéro B 122.426, et lui confie la mission de faire le rapport sur la gestion.

Après avoir pris connaissance du rapport du commissaire à la liquidation, l'associée unique en adopte les conclusions, approuve les comptes de liquidation et donne décharge pleine et entière, sans réserve ni restriction au prédit commissaire pour ses travaux de vérification effectués ce jour. Le rapport du commissaire à la liquidation est annexé au présent acte pour être enregistré avec lui.

11) Que l'associée unique, constituée en troisième assemblée, déclare que la liquidation de la Société est clôturée et que tous les registres de la Société relatifs à l'émission de parts sociales ou de tous autres titres seront annulés.

Elle constate que la Société a définitivement cessé d'exister.

12) Que décharge est donnée aux gérants de la Société pour l'exécution de leur mandat.

13) Que les livres et documents de la Société seront conservés pendant cinq ans au moins à l'ancien siège de la société à L-1222 Luxembourg, 16, rue Beck.

Constatation

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais et le français, constate par les présentes qu'à la requête de la partie comparante, le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une version française; à la requête de la même partie comparante et en cas de divergences entre le texte anglais et français, la version française fera foi.

DONT ACTE, le présent acte a été passé à Echternach, à la date indiquée en tête des présentes.

Après lecture du présent acte au mandataire de la partie comparante, agissant comme dit ci-avant, connu du notaire par nom, prénom, état civil et domicile, ledit mandataire a signé avec Nous, le notaire, le présent acte.

Signé: L. WALLENBORN, Henri BECK.

Enregistré à Grevenmacher Actes Civils, le 16 décembre 2015. Relation: GAC/2015/11136. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): G. SCHLINK.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à demande, aux fins de dépôt au registre de commerce et des sociétés.

Echternach, le 18 décembre 2015.

Référence de publication: 2015205895/124.

(150231744) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 décembre 2015.

Square Deal S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2132 Luxembourg, 36, avenue Marie-Thérèse.

R.C.S. Luxembourg B 140.225.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 17 décembre 2015.

Pour copie conforme

Pour la société

Maître Carlo WERSANDT

Notaire

Référence de publication: 2015205990/14.

(150231207) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 décembre 2015.
